



veiligheid van de staat
sûreté de l'état

VSSE

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017-2018

.be



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017-2018

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS DE L'ADMINISTRATEUR GÉNÉRAL	P 4	
CHIFFRES CLÉS	P 6	
LA VISION DE GUY RAPAILLE	P 8	
> 'Billet d'humeur' du Président honoraire du Comité permanent de Contrôle des services de renseignement et de sécurité		
LE TRAVAIL DE LA VSSE : PLUS QUE LE CONTRE-TERRORISME	P 12	
> Quelle est l'ampleur actuelle de la menace djihadiste ?		P 14
> La radicalisation dans les prisons ne faiblit pas		P 16
> L'extrémisme islamique		P 18
> Pourquoi Bruxelles est intéressante pour les Russes ?		P 20
> Le réseau des organes de renseignement chinois		P 22
> Une attention particulière accordée aux médias sociaux		P 24
> Le nouveau visage de l'extrême droite en Belgique		P 25
> L'extrême gauche violente en Belgique reste limitée		P 27
COOPÉRATION AVEC LES PARTENAIRES DU SECTEUR DE LA SÉCURITÉ EN BELGIQUE	P 28	
RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE PARLEMENTAIRE : EFFORTS CONSENTIS PAR LA VSSE	P 30	

AVANT-PROPOS DE L'ADMINISTRATEUR GÉNÉRAL

Il est parfois bon, tant dans la vie privée que professionnelle, de s'arrêter un instant et de regarder en arrière afin de mettre les choses en perspective. D'autre part, une telle démarche permet tant aux individus qu'aux organisations de relever les défis futurs avec confiance. Prendre un moment pour considérer les jalons d'une vie ou d'une carrière n'est pas uniquement signe de nostalgie, mais représente aussi une préparation judicieuse à l'avenir.

Pour la Sûreté de l'État (VSSE), la loi organique des services de renseignement et de sécurité (LRS), dont nous fêtons le vingtième anniversaire le 30 novembre de cette année, compte parmi ces jalons. En tant qu'Administrateur général de la VSSE, je souhaite profiter de l'occasion pour revenir sur les grands changements intervenus dans le monde du renseignement belge au cours de ces vingt dernières années et sur l'impact de la LRS sur le fonctionnement de la VSSE.

Pourquoi la LRS a-t-elle joué un rôle aussi important pour la VSSE ? Je tiens à insister ici sur quatre éléments fondamentaux : le calendrier, la description des compétences de la VSSE, l'intérêt porté aux méthodes de renseignement et, enfin, l'introduction de la coopération en tant que composante essentielle du fonctionnement d'un service de renseignement.

Tout d'abord, le calendrier. Si la LRS a été promulguée en 1998, sa conception s'inscrit dans le contexte du début des années 90, lorsque l'impasse politique et sécuritaire résultant de la Guerre froide fut rompue de manière inattendue et inespérée à la suite de l'effondrement de ce

que l'on qualifiait à l'époque de « bloc de l'Est ». Toutefois, les origines de la LRS remontent à une époque plus lointaine encore, voire au début de l'indépendance de la Belgique.

La VSSE est aussi ancienne que la Belgique. Or, assez curieusement, aucun cadre législatif clair et cohérent n'a été prévu pour les services de renseignement depuis l'indépendance de notre pays jusqu'à la fin de la Guerre froide. Les missions et compétences du service de renseignement civil étaient essentiellement définies de manière ad hoc, selon les circonstances historiques et politiques, et variaient dès lors sensiblement au fil du temps.

ORDRE MONDIAL MULTIPOLAIRE

Pendant la période d'après-guerre, la VSSE, à l'instar de presque tous ses homologues occidentaux, s'est pleinement engagée dans une logique de Guerre froide, en mettant l'accent sur la menace intérieure et extérieure posée par le communisme. La disparition brutale, au cours des années 90, de ce que l'on nommait communément le « bloc de l'Est » a entraîné une crise existentielle des services de renseignement occidentaux à l'échelle mondiale. Certains considéraient les services de renseignement comme les vestiges d'un passé flou, des institutions qui n'avaient plus d'utilité dans le monde de l'après-Guerre froide. La « Fin de l'histoire », comme le décrivait Francis Fukuyama en 1989, et plus précisément la victoire définitive (en apparence) de la démocratie libérale dans le monde, semblait également avoir sonné le glas des services de renseignement.



Jaak Raes, Administrateur général de la VSSE

Un ordre mondial multipolaire a remplacé l'ancienne scission du monde en deux grands blocs : le bloc de l'Est et le bloc de l'Ouest, donnant lieu à de nouvelles alliances, parfois surprenantes, et au sein duquel les services de renseignement ont dû trouver leur propre voie. La LRS est le fruit d'une réflexion longue et complexe sur le sens et la place des services de renseignement au sein d'un ordre mondial radicalement nouveau.

Enfin, la LRS a fourni un cadre législatif précis pour les tâches et les missions de la VSSE et du SGRS, son homologue militaire. Il a ainsi été établi que la VSSE avait pour mission : « de rechercher, d'analyser et de traiter le renseignement relatif à toute activité qui menace ou pourrait menacer la sûreté intérieure de l'État et la pérennité de l'ordre démocratique et constitutionnel, la sûreté extérieure de l'État et les relations internationales, le potentiel scientifique ou économique [...], ou tout autre intérêt fondamental du pays [...] ». De manière simplifiée, l'on peut résumer ces menaces en trois mots : extrémisme, terrorisme, espionnage.

La LRS a permis non seulement de définir les compétences de la VSSE, mais aussi - et pour la première fois - d'accorder une attention particulière aux méthodes de recueil des données. Fondamentalement, le travail de renseignement consiste à transformer des informations brutes (issues de sources diverses, à la valeur informative et au degré de fiabilité très variables) en « *actionable intelligence* », à savoir une analyse de renseignement informative, fiable et exploi-

table, qui présente un intérêt essentiel pour les « clients » avec lesquels la VSSE partage ces renseignements.

L'évolution fulgurante des technologies au cours de ces dernières décennies a eu une incidence majeure sur les méthodes de recueil des renseignements. Lorsque la LRS a vu le jour, l'internet n'en était encore qu'à ses balbutiements, le téléphone portable était un gadget rare réservé à une poignée de geeks et Mark Zuckerberg n'était qu'un adolescent ordinaire. Comme c'est souvent le cas, la législation n'a pas pu évoluer au même rythme que les progrès technologiques. Il a ainsi fallu attendre l'année 2010 pour voir apparaître un cadre légal pour les méthodes dites « spécifiques et exceptionnelles de recueil des données » (BIM), qui ont notamment donné la possibilité juridique à la VSSE, dans le cadre de ses missions légales et dans des conditions strictes, d'installer des caméras de surveillance ou de s'introduire dans des systèmes informatiques. La croissance exponentielle des différents médias sociaux ces dernières années a amené la VSSE à créer une section distincte chargée de recueillir des renseignements via les médias sociaux (SOCMINT).

LE CADRE POUR UNE MEILLEURE COLLABORATION

En outre, la LRS a notamment eu pour mérite d'extraire les services de renseignement de leur cocon, en établissant un cadre pour la coopération entre, d'une part, les services de renseignement civil et militaire et, d'autre part, les services de renseignement et les autorités judiciaires. Si cette forme de coopération n'en était encore qu'à ses prémices à la fin des années 90, d'importants progrès ont été réalisés à ce niveau depuis lors. Il va sans dire que les menaces terroristes auxquelles la Belgique a été intensément confrontée à partir de 2014 y ont indirectement contribué. Le développement et le renforcement de la coopération avec les partenaires nationaux et internationaux a par ailleurs servi de fil conducteur aux recommandations de la commission d'enquête parlementaire qui s'est penchée sur les attentats du 22 mars 2016. Désormais, la VSSE dispose d'un réseau d'officiers de liaison et de personnes de contact qui garantissent une coopération et un échange d'informations optimaux avec les autres services de renseignement nationaux et étrangers, les autorités judi-

« Notre loi organique de 1998 a créé un cadre pour une meilleure coopération avec les services partenaires du secteur de la sécurité »

ciaires et les administrations. En ce qui concerne le SGRS plus spécifiquement, il convient de mentionner le Plan stratégique national du renseignement. L'objectif est de mettre en place une stratégie nationale du renseignement permettant d'exploiter le plus efficacement possible les moyens matériels et humains des services concernés et d'optimiser l'expertise disponible en matière de renseignement.

Les vingt ans de la LRS m'ont également paru une bonne occasion de fournir à un large public un aperçu des activités menées par la VSSE au cours de l'année 2017 et pour la majeure partie de l'année 2018. Un rapport d'activités est assez inhabituel dans le monde des services de renseignement, où la confidentialité ou encore la discrétion sont des valeurs essentielles. Discrétion ne peut cependant pas être synonyme de « cachotteries » ni servir de prétexte. Dans un système démocratique, il ne peut y avoir d'ambiguïté quant aux tâches et au fonctionnement d'un service de renseignement. D'un point de vue fonctionnel, la VSSE est une administration publique placée sous la responsabilité du Ministre de la Justice. En d'autres termes, la VSSE ne peut se soustraire à ses responsabilités vis-à-vis de son autorité de tutelle et de ses interlocuteurs, ce qui suppose un minimum de transparence. Depuis mon entrée en fonction en tant qu'Administrateur général en 2014, j'ai d'ailleurs toujours souligné la nécessité de plus de transparence, dans les limites des possibilités d'un service de renseignement. Une communication claire et cohérente peut contribuer à mettre un terme aux nombreux mythes et malentendus qui circulent encore toujours au sujet de la VSSE.

Nous vous présentons en premier lieu une série de « chiffres clés », qui fournissent une indication quantitative des effectifs, du budget et de la charge de travail de

la VSSE. Il en ressort clairement que nous parvenons à abattre une masse de travail considérable en dépit de moyens relativement limités.

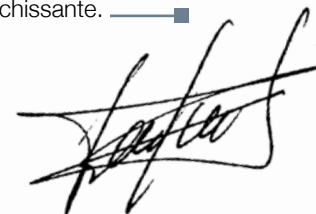
Le rapport détaille ensuite différents sujets d'actualité. La question se pose à présent de savoir quel est l'état actuel de la menace terroriste et de la radicalisation dans les prisons. Le terrorisme puise ses racines dans l'extrémisme religieux ou idéologique. En tant que service de renseignement, il importe par conséquent de développer une vision nuancée à long terme dans ce domaine.

À l'heure des *fake news*, des *alternative facts* et de la manipulation via les médias sociaux, il est utile de se concentrer aussi sur le rôle traditionnel de la VSSE en tant que service de contre-espionnage. Des phénomènes comme l'espionnage et l'ingérence - la manipulation des processus décisionnels par le biais de méthodes illégales - n'ont pas disparu avec la Guerre froide. Les progrès technologiques et les médias sociaux les ont sensiblement transformés, de sorte que l'« espionnage 2.0 » reste plus que jamais pertinent et d'actualité.

Graham Greene, qui connaissait mieux que personne le monde des services de renseignement, avait évoqué le « *comfort of not learning from experience* » dans l'un de ses romans. Pour la VSSE, qui doit se montrer flexible dans un monde complexe où défis et menaces sont légion et évoluent rapidement, cela n'est clairement pas le cas. Si réduire considérablement la menace terroriste relève a priori de l'ordre du possible, cela n'est pas une raison pour se reposer sur ses lauriers ni faire preuve de nonchalance. Car, pour citer à nouveau Graham Greene : « *As long as nothing happens anything is possible* ».

Je vous souhaite, au nom de la Direction générale et de l'ensemble des collaborateurs de la VSSE, une lecture agréable et enrichissante.

Jaak Raes

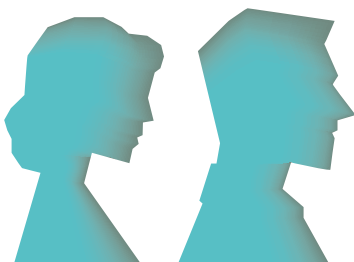


CHIFFRES CLÉS

LÉGÈRE AUGMENTATION DU PERSONNEL

La Sûreté de l'État compte 627 ETP (équivalents temps plein, janvier 2018). Cela correspond à 30 ETP en plus depuis l'entrée en fonction de la direction actuelle. Ce chiffre doit toutefois être nuancé. Dans les faits, il y a plus de personnes engagées. Cela s'explique tout d'abord par le départ des assistants de protection en juin 2016, suite au transfert de la compétence "protection des personnes" de la VSSE à la Police fédérale. Ensuite, nous devons également tenir compte d'un certain nombre de départs, entre autres à la retraite.

Plus précisément, 140 nouveaux employés ont été recrutés entre le début de l'année 2016 et le début de l'année 2018. Certains de ces engagements ont permis de combler l'écart créé par le départ des assistants de protection et une autre partie compensant le nombre de départs. Les autres sont concrètement ceux en plus.

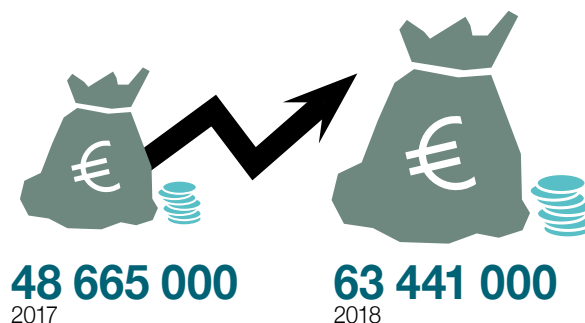


627 ETP

(JANVIER 2018)

> 65% travaillent dans la branche "Renseignement"

Afin de prévenir d'importantes vagues de départs à la retraite pour l'avenir, la direction souhaite évoluer vers un recrutement permanent et diversifié. Il est vrai que le doublement des effectifs, comme l'a demandé la direction lors de la commission d'enquête parlementaire sur les attentats, est loin d'être réalisé. Toutefois, celui-ci est nécessaire pour que la VSSE puisse remplir correctement ses missions légales.



L'augmentation s'explique par un investissement dans l'ICT (faisant partie de l'enveloppe interdépartementale « lutte contre le terrorisme », accordée depuis 2016)

126 399

vérifications



PLUS DE 125 000 VÉRIFICATIONS DE SÉCURITÉ

Suite aux attentats, les demandes de vérifications de sécurité par la VSSE n'ont cessé d'augmenter. De 70 000 en 2014, leur nombre a presque doublé jusqu'à plus de 125 000 vérifications en 2017. Une vérification de sécurité est ce qu'on appelle communément un *screening* : la Sûreté de l'État vérifie si la personne qui fait l'objet de la demande est connue dans sa base de données. Le service exécute ces vérifications à la demande de l'Autorité nationale de sécurité (ANS). Les demandes de vérifications les plus importantes concernent : les aéroports, la police, la défense, le secteur nucléaire ou encore les naturalisations et demandes d'acquisition de la nationalité. Par ailleurs, depuis décembre 2015, une vérification est également effectuée pour chaque personne demandeuse d'une protection internationale (asile, etc.).

Des modifications législatives récentes (*) mèneront sans aucun doute à des demandes supplémentaires de la part d'autres secteurs comme les ports maritimes et les chemins de fer, l'énergie, les télécommunications...

(*) Il s'agit de la loi du 23 février 2018 portant modification de la loi du 11 décembre 1998 relative à la classification et aux habilitations, attestations et avis de sécurité et de l'arrêté royal du 8 mai 2018 modifiant l'arrêté royal du 24 mars 2000 portant exécution de la loi du 11 décembre 1998 relative à la classification et aux habilitations, attestations et avis de sécurité, qui fixent les secteurs concernés et les administrations compétentes.

Dans le cadre du sommet de l'OTAN, la VSSE a effectué près de **5 000** vérifications de sécurité à la demande de l'Autorité nationale de sécurité.

LE FLUX D'INFORMATION DE ET VERS LA VSSE

Plus de 25 000 informations entrantes et presque 9 000 sortantes.

Les informations entrantes proviennent d'autorités belges (police, OCAM, SGRS, parquets, prisons, Direction générale du Centre de crise, SPF Justice, Intérieur, Affaires étrangères,...) et de services de renseignement homologues étrangers.



Les informations sortantes sont adressées à des autorités (politiques, administratives et judiciaires) belges ainsi qu'à des services de renseignement homologues étrangers.

L'augmentation tant des informations entrantes que sortantes est en grande partie due aux attentats.

NOMBRE DE RAPPORTS SUR LA PROBLÉMATIQUE DES PRISONS DÉCROPLÉ

Depuis la création d'une Cellule Prisons au sein de la VSSE en août 2015, qui se focalise sur la problématique de certains détenus, le nombre de rapports de cette cellule a augmenté de 45 (2015) à 598 (2017).

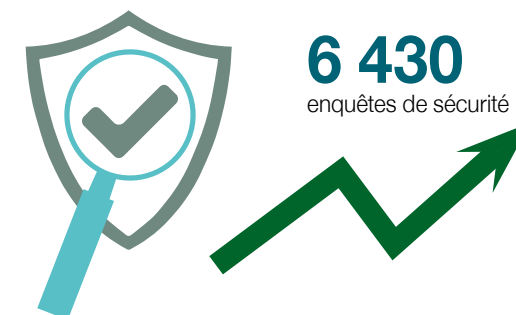


PLUS DE 6 400 ENQUÊTES DE SÉCURITÉ

En 2017, la Sûreté de l'État a effectué plus de 6 400 enquêtes de sécurité. C'est environ un tiers de plus par rapport à 2014 (3 858 enquêtes). L'augmentation est principalement due à la demande de plus de protection et de sécurité suite aux attentats de 2015 et 2016.

Une enquête de sécurité est beaucoup plus approfondie qu'une vérification de sécurité et est effectuée par un service de renseignement ou de sécurité, en l'occurrence la VSSE. Elle se fait à la demande et sous le contrôle de l'Autorité nationale de sécurité (ANS). Une telle enquête est menée dans le cadre de l'obtention d'une habilitation de sécurité. Cette habilitation est nécessaire pour toute personne qui, pour des raisons professionnelles, entre en contact avec des informations classifiées ou travaille dans un environnement sensible. L'objectif de l'enquête de sécurité est de vérifier si la personne est fiable, loyale et intègre et si, et dans quelle mesure, elle pourrait être vulnérable aux pressions externes. La personne qui a un profil à risque peut se voir refuser une habilitation de sécurité.

Les enquêtes de sécurité sont régies par la loi du 11 décembre 1998 relative à la classification et aux habilitations, attestations et avis de sécurité et les directives du Conseil national de sécurité.



LA VISION DE GUY RAPAILLE

Dans ce qu'il appelle un 'billet d'humeur', Guy Rapaille, président honoraire du Comité Permanent R, revient sur sa recommandation de doter la Sûreté de l'État de moyens budgétaires et humains suffisants. « Seul un renfort important de personnel pourra faire en sorte que la VSSE puisse reprendre l'ensemble de ses missions telles que définies par la loi de 1998. »

Ces quelques lignes n'ont pas l'ambition de constituer une étude académique des différentes problématiques abordées ni d'être une forme de « testament », comme je viens d'avoir quitté mes fonctions de Président du Comité permanent R. Il s'agit d'une certaine manière d'un « billet d'humeur » avec toutes les limites de ce genre d'exercice.

En premier lieu, il faut souligner l'initiative de la VSSE de publier un rapport d'activités, particulièrement à l'occasion des 20 ans de la loi du 30 novembre 1998 organique des services de renseignement et de sécurité.

Dans le passé, la VSSE avait publié quelques rapports d'activités mais la publication a cessé pour des raisons qu'il ne m'appartient pas de commenter. Un rapport d'activités donne au service qui le publie une meilleure visibilité dans le public et permet de rompre avec l'image d'un service opaque dont personne ne sait

rien sur ses activités. Un tel rapport donne aussi au service la légitimité indispensable dans notre société. Il est à souhaiter que ce rapport soit suivi de nombreux autres.

La VSSE ne s'est d'ailleurs pas arrêtée à un rapport d'activité. Elle a également créé un nouveau site Web. De nombreux autres services à l'étranger le font et il est clair que la communication Web s'impose de plus en plus par rapport à la communication « papier ». Le doctorat présenté en février 2018 à l'université catholique de Louvain-la-Neuve portant sur « la communication Web des services de renseignement » par Arnaud Lelièvre, l'a d'ailleurs bien démontré.

LE RENSEIGNEMENT ET LES SERVICES

Il n'y a pas de « culture du renseignement » en Belgique. C'est un constat qui a été fait à maintes et maintes reprises. Même si ce constat n'est pas neuf, il est permis de regretter qu'il n'y ait pas eu beaucoup d'évolution à ce sujet. C'est à partir de ce constat que je voudrais aborder quelques réflexions.

Tout d'abord, une tentative de définition. La « culture du renseignement » est la reconnaissance de l'intérêt et de l'importance du renseignement comme aide à la



Guy Rapaille, ancien président honoraire Permanent R

décision politique, administrative et militaire (pour ce qui concerne le SGRS). Cela implique en conséquence de donner aux services les moyens budgétaires et humains qui doivent leur permettre de remplir leurs missions légales, mais également de respecter les principes qui gouvernent le monde du renseignement, dont notamment la discrétion et le secret.

Parmi les destinataires du renseignement, on retrouve pour la VSSE le ministre de la Justice et le Conseil national de sécurité. Les services ont l'obligation légale d'informer ces autorités pour leur permettre de prendre des décisions « en étant mieux informés ». Il appartient à ces autorités de tenir compte ou non des renseignements transmis dans les décisions politiques qu'ils seront amenés prendre. C'est leur responsabilité.

Un grand nombre des informations produites par la VSSE sont centrés sur la lutte contre le terrorisme islamique, qui est important il est vrai, mais qui ne représente qu'une part des missions légales du service. Le dossier « Schild & Vrienden » est une bonne illustration de la situation actuelle. Les moyens nouveaux octroyés à la VSSE l'ont été dans le cadre de la lutte





« Un recrutement régulier est nécessaire pour éviter qu'en quelques années une génération entière d'agents ne parte à la pension »

contre le terrorisme islamiste. Les dirigeants du service ont répété, une fois de plus, suite à ce dossier, qu'ils avaient besoin de plus de moyens et de plus d'agents...

Mais, les services de leur côté, ont également l'obligation d'informer le plus objectivement possible et dans les délais les plus brefs le ministre et le Conseil national de sécurité.

À cet égard, j'ai pu constater à l'occasion d'enquêtes ou suite à des demandes particulières que ces rapports étaient objectifs, rédigés et transmis dans un délai raisonnable. De ce point de vue la VSSE remplit sa mission.

Cela est toutefois différent dans d'autres matières qui peuvent être considérées comme moins stratégiques, par exemple les avis en matière d'acquisition de la nationalité, et dans les rapports rédigés dans le cadre des habilitations, attestations et avis de sécurité.

En ce qui concerne le personnel - conséquence en partie de l'absence de culture du renseignement - l'Administrateur général a déclaré à la Commission d'enquête parlementaire « attentats terroristes » que la VSSE devrait disposer de 1200 agents si l'on compare son service avec des services homologues de pays voisins.

J'ignore la méthodologie employée pour fixer le nombre de 1200 agents ou s'il s'agit d'une pure comparaison. Mais, au cours des années, le Comité permanent R a, de nombreuses reprises, recommandé de doter les services et donc la VSSE de moyens budgétaires humains suffisants. Dans l'idéal et sous réserve des arbitrages politiques, un recrutement important d'agents devrait être réalisé à court terme entre autres pour compenser les départs futurs à la pension des agents actuellement en fonction. Il est surtout nécessaire d'envisager un recrutement régulier pour éviter qu'en quelques années une génération entière d'agents ne parte à la pension - ce qui est bien souvent le cas actuellement - et pour permettre la transmission des connaissances et des pratiques entre les anciens et les nouveaux - ce qui est trop peu le cas actuellement. Le Comité R avait déjà fait cette recommandation dans le rapport d'audit de la sûreté de l'État en 2010. Cette recommandation n'a pas été entendue.

Lors de son entrée en fonction 2014 la direction actuelle de la VSSE, au vu du personnel disponible, a indiqué que le service n'était pas en mesure de couvrir toutes les missions légales prévues et qu'il était nécessaire de fixer des priorités : l'islamisme radical, l'espionnage et la protection du potentiel économique et scientifique (encore que le PES n'apparaît pas vraiment comme une priorité...).

C'était un choix « contraint » justifiable dans les circonstances d'autant qu'à partir de 2015, la quasi-totalité des moyens a été consacrée au contre-terrorisme islamiste après les attentats sanglants de Paris, Bruxelles et autres villes européennes...

Ce choix n'est, de mon point de vue, pas critiquable dans les circonstances de fait mais pose néanmoins problème.

Des missions légales prévues par la loi du 30 novembre 1998 sont en déshérence : organisations sectaires nuisibles, prolifération d'armes de destruction massive notamment. Le PES n'est pas suffisamment suivi. Dans les faits, la loi organique n'est pas respectée, même si le ministre de tutelle a « couvert » la décision de la direction. D'un point de vue démocratique, une telle situation peut poser problème : la loi qui est l'expression de la volonté du législateur est en quelque sorte mise entre parenthèses. Avec la lente diminution annoncée du terrorisme islamiste et l'octroi éventuel de nouveaux moyens, il est permis d'espérer que la VSSE puisse reprendre l'ensemble de ses missions avant que ne survienne une 'catastrophe' toujours possible. Dans le domaine de l'extrémisme par exemple, cela pourrait entraîner des difficultés.

« Fixer des priorités était un choix « contraint » et justifié. Dès 2015 et suite aux attentats de Paris, Bruxelles et d'autres villes européennes, une partie importante des moyens a été consacrée au contre-terrorisme islamiste »

L'abandon, total ou partiel, de certaines matières peut entraîner d'autres effets pervers, l'expertise sur ces matières se perdre, le suivi ne plus être assuré et les sources ne plus être activées, ce qui peut encore aggraver les pertes d'expertise. Quand il faudra réinvestir dans ces matières abandonnées, des difficultés surgiront immanquablement et la VSSE ne sera pas en mesure d'être efficace et efficiente à bref délai.

La situation actuelle entraîne une autre conséquence négative. Une des fonctions d'un service de renseignement est de détecter à un stade précoce des menaces à l'état embryonnaire. Cela s'appelle parfois le renseignement prédictif. Si le service n'est plus à même de s'investir dans la détection de nouvelles menaces, il serait possible que la sécurité en général soit menacée.

Un « dommage collatéral » de l'absence de culture du renseignement en Belgique est la judiciarisation, voire la sur-judiciarisation des dossiers terrorisme. Il n'est pas question de remettre en cause la collaboration d'ailleurs prévue par la loi entre les services de renseignement et les autorités judiciaires et la police. Mais la judiciarisation a ses limites, révélées par la commission d'enquête parlementaire « Attentats terroristes ».

La VSSE ne peut et ne doit suppléer au manque de moyens de la police fédérale et ne peut, ni ne doit

devenir une « police supplétive ». Ses missions sont autres, ses agents ont une autre formation et n'ont d'ailleurs pas la qualité d'officier de police judiciaire. La commission d'enquête parlementaire avait évoqué des alternatives à la judiciarisation. Il existait un consensus politique à cet égard, mais la concrétisation de ces recommandations se fait attendre...

L'enjeu pour la VSSE dans les prochaines années sera de conserver sa spécificité de service de renseignements distinct des services du Parlement comme il en existe dans des pays voisins : Pays-Bas, France, Allemagne, Grande-Bretagne...

Certains en Belgique souhaiteraient faire de la VSSE une « DG » (direction générale) de la police fédérale ! Ici, attention danger...

ET LE CONTRÔLE DANS TOUT CELA ?

Le contrôle parlementaire ou démocratique est devenu « une norme standard » dans les pays démocratiques. La Belgique a emboîté le pas très tôt dès 1991 et a opté pour un système particulier puisque le contrôle se réalise par un comité indépendant qui fait rapport à une Commission spécialisée de la Chambre des représentants (jusqu'en 2014, du Sénat).

Chaque pays a son système propre et les compétences des organes de contrôle varient. Le système belge est

reconnu à l'étranger puisqu'à plusieurs reprises, il était présenté comme un « modèle » qui peut servir d'inspiration dans d'autres pays.

Le contrôle doit se réaliser dans la confiance avec les services contrôlés étant entendu que « confiance » ne signifie pas « connivence ». Le contrôleur doit rester dans son rôle et mettre en exergue, s'il les constate, les manquements, les défaillances etc..., mais toujours dans le souci de proposer des améliorations raisonnables. L'objectif du contrôle n'est donc pas de sanctionner mais d'améliorer au bénéfice de la sécurité de l'État et de nos concitoyens dans le respect du Droit.

Le Comité R dispose, en effet, d'une position enviable : il est à la fois proche des services et extérieur à eux. Il bénéficie de plus du luxe de pouvoir réfléchir dans le calme sans être pris dans le flot quotidien des tâches de services qui travaillent de plus en plus dans l'urgence.

« Au cours des enquêtes, j'ai pu constater que les notes transmises aux autorités étaient rédigées de manière objective. De ce point de vue, la VSSE remplit sa mission »

Le Comité R a comme mission légale d'informer le plus complètement et le plus objectivement possible le Parlement, en l'espèce, la Commission du suivi. Ce qu'il fait en présentant des rapports déclassifiés contenant des conclusions et des recommandations.

DEUX POINTS DOIVENT RETENIR L'ATTENTION :

- **PREMIÈREMENT** les « fuites » ou autres formes de divulgation à l'occasion de la discussion des rapports d'enquête. Sans prétendre en attribuer la responsabilité à quiconque, il est nécessaire d'être conscient à tous les niveaux que ces « fuites » sont susceptibles de mettre en difficulté les services notamment dans leurs relations avec leurs partenaires étrangers ;
- **DEUXIÈMEMENT** une évolution est intervenue après que la Commission du suivi soit devenue une Commission de la Chambre et non plus du Sénat en 2014. Les députés demandent une plus grande rapidité dans la réalisation des enquêtes. Ce qui en soi est pertinent. Mais il n'est pas toujours facile de concilier célérité et qualité de l'enquête. Il est parfois nécessaire de se donner le temps de la réflexion...

« Les « fuites » concernant des rapports d'enquête peuvent mettre les services en difficulté, en particulier leurs relations avec des services partenaires étrangers »

Au surplus sur le fonctionnement du contrôle parlementaire, je me permets de renvoyer à la thèse du doctorant présentée en 2014 à l'Université de Liège par David Stans : « Le Comité permanent R dans sa relation avec le Parlement et certains acteurs du pouvoir exécutif : Cohérence et Incohérence ».

La nature du contrôle évolue. Au départ, il s'agissait d'enquêtes de contrôle portant sur des faits ou des événements passés. Maintenant à côté de ces enquêtes, le Comité R s'est vu confier de nouvelles missions en premier lieu le contrôle des BIM et plus récemment encore le contrôle de méthodes ordinaires dites « spéciales » (image des caméras, Unité d'information passagers, ...).

À bref délai le Comité R agira, en plus, comme autorité de protection des données de tout le secteur lié à la « sécurité nationale ». Le Comité R devra, à cet égard, mettre au point des méthodes nouvelles de contrôle dans ce domaine technique et particulier.

Toutes ces nouvelles compétences attribuées au Comité R vont inmanquablement entraîner de nouveaux types de relations entre les services et le Comité R. Affaire à suivre...

ET DEMAIN...

Les services et particulièrement la VSSE vont être confrontés à des défis majeurs dans les prochaines années (nouvelles menaces, dimensions internationales des menaces, médias sociaux, cybermenaces, ...). Il est indispensable qu'ils s'y préparent mais aussi de continuer à promouvoir un service de renseignement moderne dans son organisation et son fonctionnement qui reste centré sur le « *core business* » du renseignement : détecter les menaces émergentes, suivre les menaces en cours surtout si elles peuvent évoluer vers la violence et en informer les autorités.

Le Comité R aussi devra évoluer compte tenu de ces nouvelles missions et se professionnaliser encore plus mais en gardant comme ligne d'horizon que le contrôle ne peut se faire contre les services mais avec eux. ■

LE TRAVAIL DE LA VSSE : PLUS QUE LE CONTRE-TERRORISME

Les attentats du 22 mars 2016 semblent avoir limité la portée du travail de la Sûreté de l'État (VSSE) à la seule lutte contre le terrorisme. Toutefois, les activités de la VSSE concernent nombre d'autres domaines.

La loi du 30 novembre 1998 organique des services de renseignement et de sécurité, dont nous fêtons précisément le 20^e anniversaire cette année, est claire et attribue à la VSSE une large palette de missions que d'autres textes légaux sont venus adapter, actualiser et approfondir entre-temps.

La compétence de renseignement de la VSSE est définie comme suit: « *rechercher, analyser et traiter le renseignement relatif à toute activité qui menace ou pourrait menacer la sûreté intérieure de l'État et la pérennité de l'ordre démocratique et constitutionnel, la sûreté extérieure de l'État et les relations internationales, le potentiel scientifique ou économique [...] ou tout autre intérêt fondamental du pays [...]* ». L'article 8 précise les domaines visés par cette « activité » : il s'agit de « *l'espionnage, l'ingérence, le terrorisme, l'extrémisme, la prolifération, les organisations sectaires nuisibles et les organisations criminelles* ». Le terrain d'action de la VSSE s'étend dès lors bien au-delà du seul contre-terrorisme.

TRAVAIL À LONG TERME

À la différence des services de police, qui œuvrent principalement de manière réactive et dans une logique judiciaire, nous mettons, au sein de la VSSE, davantage l'accent sur le travail à long terme. La détection et le suivi des

tendances et groupements extrémistes - deux activités qui présentent un lien étroit avec la lutte contre le terrorisme - s'inscrivent dans cette démarche. Bien que l'extrémisme ne mène pas nécessairement au terrorisme, nombre de relations peuvent être établies entre les milieux extrémistes et terroristes. Il existe par ailleurs un risque réel et démontré que des individus qui défendent des idées extrémistes sur les plans social, religieux ou politique soient enclins à faire usage de la violence à des fins terroristes. Ce constat ne s'applique pas seulement aux partisans d'une interprétation radicale de l'islam, mais aussi aux extrémistes de gauche ou de droite ou encore à des individus qui utilisent la violence pour atteindre des objectifs politiques.

Le suivi des processus de radicalisation peut également être lu sous cet angle. Un processus de radicalisation peut se définir comme une évolution mentale et psychologique en conséquence de laquelle une personne adopte des points de vue idéologiques et religieux extrémistes. La radicalisation constitue un processus complexe que peuvent venir influencer de nombreux facteurs différents. Il n'en demeure pas moins que l'environnement social dans lequel la personne évolue joue un rôle majeur à cet égard.

Ces dernières années, l'attention portée à radicalisation dans les prisons a pris une grande ampleur. De nom-

breux prisonniers, à la recherche d'un soutien mental et psychologique dans le milieu carcéral clos et isolé, y découvrent ou redécouvrent l'islam radical comme moyen de se réconcilier avec leur passé, de forcer le respect et d'inspirer l'autorité auprès de leurs codétenus ou comme justification pseudo-religieuse à leur comportement criminel. Nombreux sont les exemples de terroristes pour lesquels la détention en institution pénitentiaire a été un élément déterminant dans le pas qu'ils ont franchi de la criminalité vers le terrorisme. Il s'agit d'un véritable problème sociétal, d'autant plus que le nombre d'individus incarcérés pour des faits en lien avec le terrorisme connaît une croissance exponentielle. C'est pourquoi, il y a quelques années, la VSSE a mis sur pied une section spécifiquement chargée du travail de renseignement en lien avec cette problématique.

« Le service sensibilise les acteurs économiques et scientifiques afin de les conscientiser aux risques d'espionnage économique »

La croissance exponentielle des médias sociaux a aussi considérablement influencé les processus de radicalisation et la diffusion d'idées extrémistes. En effet, ces médias permettent de partager des informations et de la propagande avec un groupe plus ou moins grand de « *followers* », de renforcer la dynamique idéologique au sein d'un groupe (fermé) spécifique, d'éventuellement crypter des communications sensibles... Le développement rapide de ces médias sociaux et leur impact social non négligeable constituent tant un défi qu'une opportunité dans le cadre du travail de renseignement de la VSSE.

COUVERTURE DIPLOMATIQUE OU JOURNALISTIQUE

La lutte contre l'espionnage est une compétence de la VSSE qui, d'ordinaire, frappe l'imagination. Les individus qui se livrent à l'espionnage « classique » sont des agents de renseignement étrangers qui tentent d'obtenir des informations politiques ou militaires sous couvert diplomatique ou journalistique. Contrairement à un préjugé encore trop répandu, ce genre d'espionnage n'a pas disparu avec la fin de la Guerre froide. Notre pays abritant le siège principal de l'OTAN et des principales institutions européennes, il représente dès lors toujours une cible pour les activités d'espionnage.

Parmi les missions de la VSSE, nous retrouvons également la protection du potentiel économique et scientifique national. En d'autres termes, il s'agit de protéger les secteurs économiques stratégiques de notre pays et nos capacités en termes de recherche et de développement. À cette fin, notre service s'attache principalement à mener une politique de sensibilisation et de prévention afin de conscientiser les acteurs économiques et scientifiques belges aux risques de l'espionnage économique.

Enfin, il ne faut pas perdre de vue que la Belgique abrite toute une série de diasporas étrangères de plus ou moins grande envergure. Dans ce contexte, l'apparition de tensions entre et au sein de certaines communautés et populations est presque inévitable et accroît le risque

d'ingérence venant de l'étranger. Certains services de renseignement étrangers tentent d'infiltrer et de manipuler leur diaspora dans notre pays. Les motifs qui les animent peuvent être fort variés : instrumentaliser la diaspora à des fins politiques, décrédibiliser les groupes d'opposition, monter la diaspora contre d'autres populations...

Le positionnement de la VSSE en tant que partenaire important dans la lutte contre la prolifération des armes biologiques, chimiques, radiologiques et nucléaires est en revanche moins connu du grand public. Cette mission s'inscrit dans la ligne de certains engagements pris par notre pays au niveau international afin de combattre la prolifération de telles armes, par exemple dans le cadre de régimes de sanctions à l'encontre de pays tels que la Corée du Nord. Sont visés dans ce contexte non seulement la propagation du matériel nécessaire à la fabrication d'armes de ce type, mais également la technologie et le savoir-faire. Si la lutte contre la prolifération constitue une compétence en soi, elle présente toutefois aussi une certaine utilité dans le cadre d'autres missions de la VSSE. Ainsi, elle permet entre autres d'éviter que des armes chimiques ou nucléaires ne tombent entre les mains de groupements terroristes.

« Au sein de la VSSE, une section est chargée du travail de renseignement en lien avec le radicalisme dans les prisons »



Ce dernier exemple illustre clairement les interactions entre les différents domaines de travail de la VSSE, qui se recoupent et s'influencent souvent l'un l'autre dans des échanges fructueux.

Le suivi des groupements extrémistes ne présente en principe aucun lien avec l'espionnage ou l'ingérence. Cependant, cette affirmation ne vaut plus lorsqu'une puissance ou un groupement étranger fournit un appui à un groupe extrémiste en Belgique ou le manipule à des fins qui lui sont propres. Précédemment dans ce texte, lorsque nous avons abordé la situation de la radicalisation dans les prisons, nous avons mentionné les liens étroits qui existent entre la simple criminalité et le terrorisme. Ceci explique pourquoi la criminalité organisée - qui est pourtant une compétence judiciaire et de police par essence - fait aussi partie des missions de la VSSE pour autant qu'un lien ait été établi avec une autre compétence de notre service.

Au regard de ce qui précède, il est indubitable qu'une bonne coopération, tant entre les différentes entités au sein de la VSSE qu'avec les services partenaires de cette dernière en Belgique et à l'étranger, revêt une importance fondamentale afin d'assurer un fonctionnement efficace en terme de renseignement.

QUELLE EST L'AMPLEUR ACTUELLE DE LA MENACE DJIHADISTE ?

Plus de trente mois après les attentats du 22 mars 2016, nous nous interrogeons inévitablement sur l'importance du risque de connaître à nouveau de tels attentats terroristes. La sécurité de notre pays a-t-elle été rétablie ou non dans l'intervalle ?

Ces dernières années, la menace terroriste en Belgique et en Europe a été indissociablement liée à l'émergence du groupe terroriste État islamique (EI) et aux milliers de *Foreign Terrorist Fighters* (FTF) partis en Syrie rejoindre cette organisation ou d'autres groupes terroristes. Il est rapidement apparu que l'EI et ses FTF avaient un impact négatif non seulement sur la situation politique et l'environnement sécuritaire au Moyen-Orient, mais aussi, et de manière de plus en plus marquée, sur la situation sécuritaire en Europe.

En ce qui concerne notre pays, cette menace s'est concrétisée pour la première fois avec l'attentat de 2014 ciblant le Musée Juif. Il s'agissait du premier attentat perpétré sur le sol européen par un *retournee*, un combattant en Syrie de retour en Belgique. Près d'un an plus tard, au début de 2015, une cellule terroriste sur le point de commettre des attentats d'envergure a été démantelée à Verviers après des mois de travail de renseignement intensif par la VSSE. Les attentats de Paris en novembre 2015 nous ont montré ce à quoi nous avons - provisoirement - échappé, jusqu'à ce que, quatre mois plus tard, Bruxelles soit la cible d'attaques terroristes de grande ampleur.

Juste après les attentats, nous redoutions que ceux-ci, loin de venir clôturer un cycle entamé par l'attaque contre le Musée Juif, ne marquent le début d'une nouvelle vague

de violence terroriste encore plus importante. Fort heureusement, nos craintes ne se sont pas confirmées. Après les attentats de Bruxelles, le niveau de la menace établi par l'OCAM sur la base des informations fournies par ses services d'appui est progressivement passé de 4 (niveau le plus élevé) à 2. Concrètement, ceci signifie qu'un attentat terroriste est possible mais peu probable.

CONTEXTES INTERNATIONAL ET NATIONAL

La menace terroriste et la mesure de sa concrétisation et de sa dangerosité dépendent à la fois du contexte international et d'un certain nombre de facteurs nationaux, et surtout de l'interaction entre ces deux niveaux.

Sur le **plan international**, l'EI a subi de lourdes pertes, mais il serait prématuré de considérer le mouvement terroriste comme complètement vaincu. En 2008-2009, le prédécesseur de l'EI a également été considéré comme « vaincu » après une opération anti-terroriste irako-américaine intense, après que le groupe a perdu plus des quatre cinquièmes de ses cadres et presque tout son territoire. Une certaine prudence est donc nécessaire.

De même, le terreau du terrorisme n'a pas non plus fondamentalement changé : discrimination ressentie ou réelle, instabilité politique, mauvaises conditions économiques, chômage, niveau de développement. Aussi, les conditions de vie en Syrie et en Irak ne sont pas améliorées au cours des dernières années. Ceci est également valable pour d'autres régions où les groupes terroristes sont actifs ou l'étaient, comme la Somalie, l'Afghanistan, la Libye, le Yémen, le Sahel,...

Dans toutes ces régions, une nette renaissance de l'idéologie djihadiste est perceptible. Les « drapeaux » peuvent changer de nom, mais la « cargaison » qu'ils couvrent reste la même, qu'il s'agisse de l'EI, d'Al-Qaïda ou d'autres mouvements. Nous ne devons donc pas être aveuglés par les petites différences qui existent entre ces groupes, mais accorder une attention particulière à ce qui les relie : une idéologie djihadiste internationale. Maintenant que l'EI est affaibli, nombreux sont ceux qui craignent qu'Al-Qaïda essaye de reprendre sa position de leader au sein du djihadisme international, tandis que d'autres spéculent même sur une éventuelle fusion entre l'EI et Al-Qaïda. Aucun de ces scénarios ne semble très réaliste à court terme, mais ils indiquent clairement que le mouvement djihadiste mondial n'est pas un phénomène temporaire et pourrait même devenir « la nouvelle normalité ».

Dans **notre pays**, actuellement, la menace terroriste concrète est déterminée par deux facteurs : **la situation des FTF belges** et la menace que représentent les *lone actors*.

Depuis l'attaque visant le Musée Juif, nous sommes tous clairement conscients du risque d'attentats perpétrés par des FTF, qu'ils soient dirigés ou non par la cellule dite « des opérations externes » de l'EI. Les attentats de Paris et Bruxelles en sont les exemples les plus éloquentes. Maintenant que le califat de l'EI a - littéralement - disparu de la carte, la menace directe que représentent les FTF a sensiblement diminué.

Depuis 2016, le nombre de FTF belges est resté étonnamment stable. Sur les plus de 400 personnes qui,

depuis 2012, ont quitté notre pays à destination de la Syrie en vue d'intégrer les rangs de groupements armés d'inspiration djihadiste, 130 sont revenues en Belgique entre-temps (parmi lesquelles un certain nombre d'auteurs des attentats de Paris et Bruxelles). Près de la moitié des FTF restants auraient péri. Dès lors, selon les estimations, le nombre de FTF belges actifs sur place serait de 150 environ.

Il serait vain de vouloir fournir des chiffres précis. En effet, nous ne pouvons que rarement affirmer avec une totale certitude si tel ou tel FTF est encore en vie ou non. Des FTF déclarés morts selon certaines sources se sont révélés être encore en vie par la suite, alors que d'autres FTF n'ont plus donné signe de vie depuis fort longtemps, ce qui laisse présager leur décès.

De manière quelque peu surprenante, l'implosion du califat n'a pas entraîné un retour massif de FTF, ce qui explique la relative stabilité du nombre de *returnees* depuis quelques années. Par ailleurs, la crainte de voir des FTF de Syrie ou d'Irak se rendre dans d'autres zones djihadistes (Afghanistan, Sinaï, Somalie, Asie du Sud-Est...) a jusqu'à présent été sans fondement.

Ces deux dernières années, force a été de constater que seules des FTF de sexe féminin (des femmes parties seules en Syrie ou qui y ont accompagné un partenaire FTF) souhaitaient revenir avec leurs enfants. Ces tentatives de retour semblent être motivées par les conditions de vie sans cesse plus difficiles et dangereuses dans ce qui fut un jour le califat de l'EI. Leur désir de retour dans notre pays est dès lors principalement dicté par des motifs pragmatiques, bien davantage que par une déradicalisation de fait.

Le second facteur déterminant en terme de menace terroriste dans notre pays est celui des **lone actors**, ces individus radicalisés agissant seuls. Depuis les attentats du 22 mars 2016, la Belgique a dû faire face à cinq reprises à des attaques commises par des *lone actors*. Hormis les auteurs, ces attaques ont coûté la vie à trois personnes au total - toutes victimes de l'attentat perpétré

à Liège le 29 mai 2018. Deux agents de police et une personne qui passait par hasard à cet endroit ont ainsi été tués.

Certains parallèles significatifs peuvent être établis entre ces attentats. Ainsi, soulignons que, dans presque tous les cas, nous avons affaire à des auteurs qui n'étaient au préalable que peu ou pas connus des services de renseignement pour leur extrémisme idéologique ou religieux ou pour une quelconque implication dans les milieux terroristes. Le fait qu'il s'agisse d'individus ayant (jusqu'alors) échappé à tout radar vient compliquer la détection préventive de projets terroristes de ce type, dont la conception et la mise en œuvre ne requièrent du reste souvent que peu de temps.

En outre, il est peu fréquent qu'un *lone actor* en arrive à perpétrer son acte terroriste réellement seul, sans la moindre aide ni inspiration extérieure. Dans la plupart des cas, il existe quelque influence de tiers, aussi minime soit-elle, dans le processus de radicalisation du *lone actor* ou dans la préparation pratique de son action. En théorie, les services de renseignement peuvent tirer parti, sur le plan opérationnel, de telles interférences.

D'autre part, nous retrouvons de façon caractéristique une constante particulière dans le choix des cibles : il s'agit presque toujours de symboles visibles du pouvoir, d'hommes politiques ou de militaires en uniforme. Les *lone actors*, du moins en ce qui concerne les affaires les plus récentes en Belgique, semblent davantage intéressés par les cibles symboliques que mus par le désir de faire le plus de victimes possible.

Ceci peut également contribuer à expliquer pourquoi les cinq attaques de *lone actors* que nous avons connues ces deux dernières années ont eu des conséquences assez limitées. Cet impact relativement restreint peut en outre se justifier par le fait qu'à une exception près (la tentative d'attentat à l'aide d'un *improvised explosive device* - ou IED en abrégé - à la Gare centrale de Bruxelles), les auteurs privilégient habituellement l'emploi d'armes blanches pour commettre leurs attaques.

Si nous comparons la situation actuelle avec celle d'il y a deux ans, nous pouvons provisoirement conclure à un affaiblissement de la menace, devenue en même temps plus diffuse et moins visible.

La vague terroriste de ces dernières années, alliée au rapide développement des moyens de communication, ont tous deux contribué à « démocratiser » la terreur. Si la machine propagandiste de l'EI a été en grande partie paralysée, la diffusion et l'échange entre extrémistes de la propagande à laquelle l'organisation s'est livrée précédemment ne se sont pas arrêtés pour autant. Ce n'est pas seulement la propagande au sens strict du terme qui est visée dans ce cadre, mais également le savoir-faire terroriste en matière de fabrication individuelle d'IED ou d'armes chimiques, les informations concernant le chiffrement, le surf anonyme... Ce qui signifie que tant la base idéologique relative à une certaine catégorie d'actes terroristes que la connaissance pratique permettant de les mettre en œuvre n'ont jamais fait l'objet d'une diffusion aussi large et d'un accès aussi généralisé qu'aujourd'hui.

La question reste de savoir qui est susceptible de commettre un acte terroriste et le fera effectivement. Pour y répondre, il ne faut pas se limiter aux *usual suspects* tels que les (anciens) FTF ou les individus déjà condamnés pour faits de terrorisme. Une telle approche, aussi logique et séduisante soit-elle, peut nous mener à négliger d'autres profils, moins évidents, d'auteurs potentiels. Si nous nous arrêtons au profil des auteurs des attentats de Paris et Bruxelles, force est de constater la rapidité avec laquelle de simples délinquants peuvent franchir le pas vers la violence d'inspiration idéologique. Soulignons du reste que la moitié des FTF belges ont des antécédents criminels. Afin de pouvoir détecter aussi rapidement que possible les signaux indiquant un éventuel processus de radicalisation d'une personne, il convient donc tout particulièrement d'être à même d'intervenir le plus tôt possible dans ce processus. —■

LA RADICALISATION DANS LES PRISONS NE FAIBLIT PAS

Dans les années à venir, la VSSE sera amenée à accorder une attention toute particulière au suivi de détenus condamnés pour faits de terrorisme et remis en liberté.

La radicalisation dans les prisons n'est pas un phénomène récent. Depuis le 11 septembre 2001, les institutions pénitentiaires occidentales offrent un substrat potentiel à l'émergence d'idéologies radicales. Les premiers attentats terroristes à caractère islamique qui sont l'œuvre d'individus radicalisés dans les prisons sont, entre autres, ceux de Madrid en 2003, ou encore celui de Toulouse en 2012, commis par Mohammed Merah.

Il semble que la Belgique ait été tout d'abord épargnée par les attentats terroristes. Toutefois, dès 2014, les services de renseignement ont constaté que des dossiers de terrorisme avaient des ramifications au sein des institutions pénitentiaires, y compris dans notre pays. Certains terroristes entretenaient des contacts directs avec des détenus. Il est en outre apparu qu'un nombre croissant de criminels se radicalisaient en prison. Leur détention constituait une étape décisive dans leur processus de radicalisation. C'est ainsi qu'est apparue une génération de « gangsters djihadistes », de dangereux criminels sortis de prison et qui rejoignaient les rangs des combattants belges en Syrie. Leur dangerosité n'était plus à démontrer : ils tiraient profit de leur expertise criminelle pour se livrer à des activités terroristes.

Ce phénomène subsiste encore aujourd'hui. Le cas de Benjamin Herman, ce détenu qui a assassiné deux ins-

pecteurs de police à Liège alors qu'il était en congé pénitentiaire, est venu clairement (et dramatiquement) justifier la nécessité, pour les services de renseignement, de continuer à accorder une attention particulière aux prisons.

De combien de détenus parlons-nous? Il est malaisé de chiffrer le nombre de détenus radicalisés dans les prisons belges. Les processus de radicalisation, très complexes, se manifestent sous différentes formes. Certains détenus ne font qu'adopter une attitude ouvertement radicale en réponse au sentiment de frustration que leur impose l'environnement carcéral. D'autres cultivent la discrétion afin de dissimuler leurs idées radicales et s'arrangent pour ne pas se faire remarquer du personnel pénitentiaire.

Quoi qu'il en soit, le nombre de détenus liés au radicalisme et au terrorisme n'a fait que s'accroître depuis 2014. En septembre 2018, on dénombrait au sein des prisons belges 130 détenus condamnés pour terrorisme ou en détention préventive dans le cadre d'un dossier de terrorisme.

APPROCHE DE LA VSSE ET DES SERVICES DE SÉCURITÉ

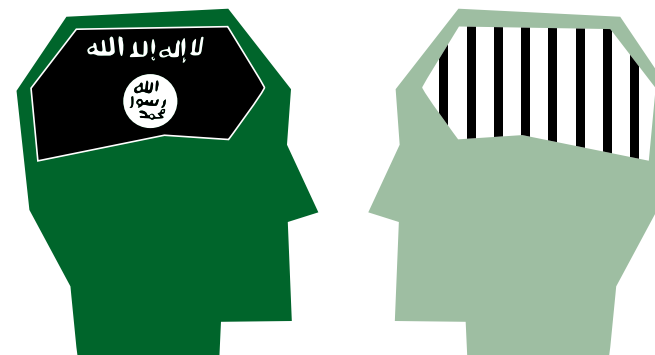
Jusqu'en 2015, l'échange d'informations entre l'administration pénitentiaire et la VSSE s'effectuait par l'intermédiaire d'une personne de contact de notre service. À la mi-2015, la direction de la Sûreté de l'État a cependant décidé d'instaurer une « Cellule prisons » spécifique. Lors

de sa création, cette cellule comptait 2 collaborateurs. En 2017, 10 collaborateurs y travaillaient. En 2018, on en dénombre 12. La cellule collabore de manière intensive avec la « Cellule extrémisme » (CeEx) chargée de cette problématique au sein de l'administration pénitentiaire.

En plus de cette collaboration, un « **groupe de travail prisons** », a vu le jour il y a environ deux ans. Il s'agit d'un organe de concertation permanent présidé par la VSSE et dont la mission est d'examiner des dossiers et d'échanger des informations avec l'administration pénitentiaire, l'OCAM (Organe de Coordination pour l'Analyse de la Menace) et les services centraux de la Police fédérale en charge du terrorisme (DJSOC/TERRO). Cet organe s'inscrit dans le cadre du Plan d'action radicalisme fédéral (Plan R).

Par ailleurs, un « **groupe stratégique prisons** » réunit trois fois l'an de nombreux partenaires. Aux côtés de la VSSE, nous y trouvons les services centraux de la Police fédérale en charge du terrorisme (DJSOC/TERRO), les établissements pénitentiaires, l'OCAM, la Direction générale du Centre de crise, le service de renseignement militaire (SGRS), le service public fédéral Affaires étrangères, l'Office des Étrangers, les maisons de justice (des communautés française et flamande), le secrétariat technique et administratif du Ministre de la Justice. Ces partenaires évaluent le flux d'information entre les différents services, examinent les nouvelles tendances ainsi que les approches stratégiques y relatives. En outre, afin d'optimiser les flux d'informations les différents services ont recours à la base de données communes (BDC).

« Jamais auparavant, les prisons belges n'avaient été confrontées à un groupe aussi important de détenus liés au terrorisme »



RÉCIDIVE

Depuis 2017, des FTF - *returnees* sont remis en liberté au terme de leur peine ou bénéficient d'un congé pénitentiaire et se retrouvent ainsi dans la société. Ils font l'objet d'un suivi par tous les services concernés réunis au sein des Task Forces Locales (TFL), où les partenaires examinent les mesures à prendre pour assurer ce suivi. Les Cellules de Sécurité Intégrales Locales (CSIL) étudient les dossiers de ces personnes afin de favoriser leur intégration.

Par ailleurs, nombreux sont les individus condamnés en Belgique entre 2001 et 2011 dans des affaires de terrorisme et qui récidivent en tant qu'extrémistes islamistes ou que terroristes. La crise en Syrie fait du reste office de catalyseur à cet égard. Cependant, la récidive peut également être en partie imputée à l'absence d'effet « éducatif et resocialisant » après de relativement brèves peines de prison.

Le problème a pris une ampleur considérable. Les prisons abritent aujourd'hui une population de détenus incarcérés pour terrorisme d'une importance jamais égalée auparavant. Du seul fait de l'importance de cette population, le risque de « contagion » est plus considérable que jamais.

Compte tenu de la tendance actuelle et persistante à la récidive chez les anciens détenus incarcérés pour terrorisme, sans parler des prisonniers radicalisés « ordinaires », la Belgique devra encore faire face pendant un certain temps à une menace terroriste latente. L'actuelle population carcérale des FTF belges se situera encore dans la tranche d'âge des 25-30 ans lorsque ceux-ci auront fini de purger leur peine de prison d'ici 3 à 5 ans. Les élans récidivistes de ce groupe d'individus détenus pour faits de terrorisme sont susceptibles d'entraîner une nouvelle vague d'extrémisme, voire de djihadisme dans notre pays.

Avec ses partenaires, la VSSE se voit investie d'une mission d'envergure : surveiller aussi adéquatement que possible l'évolution des personnes incarcérées pour terrorisme et des individus radicalisés. Tant les services belges qu'europeens coopèrent et se concertent à cette fin. Il s'agit d'une mission qui exige un investissement intense et soutenu.

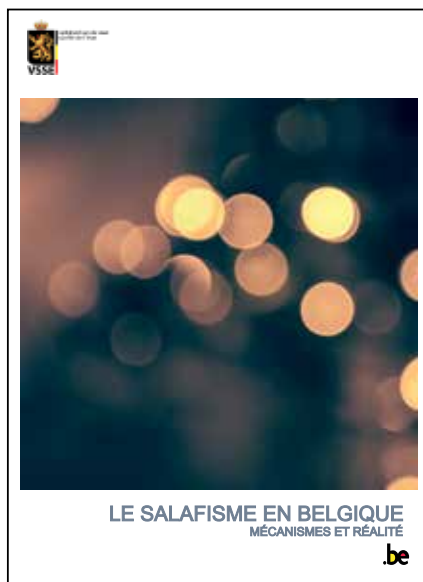
« Les élans récidivistes des détenus condamnés pour terrorisme peuvent mener à une nouvelle vague d'extrémisme dans notre pays »

L'EXTRÉMISME ISLAMIQUE

Si l'imaginaire collectif renvoie au vocable « d'extrémisme » les images sanglantes diffusées dans la propagande de Daesh, le phénomène et ses manifestations recouvrent des réalités plus variées et complexes.

LE SALAFISME, NUMÉRO 1 DE L'EXTRÉMISME

Il est clair que le salafisme, d'inspiration djihadiste ou non, reste le mouvement le plus dynamique et le plus populaire au sein de la nébuleuse islamiste (consultez la brochure ci-dessous via www.vsse.be).



La Sûreté de l'État suit toujours ce phénomène avec attention, vu la menace qu'il représente comme comportements antidémocratiques, polarisation et atteintes aux droits fondamentaux.

Outre le suivi du phénomène sur le territoire belge, la VSSE a accordé une attention particulière à l'influence de certains réseaux basés à l'étranger :

- L'influence directe ou indirecte d'entités salafistes établies dans certains pays du Golfe a fait l'objet d'un suivi particulier, en coopération avec les partenaires nationaux de la Sûreté de l'État ;
- Le phénomène de salafisation des communautés roms et l'influence structurelles de réseaux salafistes bien établis dans les Balkans-Occidentaux sur des mosquées albanophones et roms a également été un centre d'intérêt important du service.

APPROCHE THÉMATIQUE : L'ENSEIGNEMENT

Ces dernières années, on a pu observer une offensive de certains réseaux salafistes internationaux sur l'enseignement. Que ce soit par le financement d'écoles ou de structures d'enseignement, le développement de modules d'apprentissage et de cours d'inspiration salafiste.

Par ailleurs, l'influence de la cellule familiale comme vecteur de radicalisation n'est plus à démontrer.

« 20 % des parents dont les enfants suivent un enseignement à domicile en Belgique auraient des liens avec des groupements extrémistes »

Face à ces deux constats, la Sûreté de l'État a décidé d'accorder une attention particulière à l'enseignement à domicile (ci-après : EAD) et à sa possible utilisation par des mouvements extrémistes de tout bord.

Les résultats sont sans appel : en Belgique, près de 20 % de parents d'élèves inscrits dans l'EAD seraient liés à des groupes extrémistes. Bien qu'il ne soit pas toujours possible de déterminer si le choix de l'EAD est lié à des convictions extrêmes, la menace potentielle liée à ce mode d'enseignement est à prendre au sérieux au vu de la fragilité et de la sensibilité du public-cible.

Par ailleurs, on notera également certaines tendances dominantes au sein du groupe étudié :

- Prédominance des groupes d'inspiration salafiste ;
- Arrivée de la puberté chez les jeunes filles ;
- Rôle déterminant des dynamiques et initiatives locales.

Ces conclusions ont été partagées aussi bien avec les partenaires sécuritaires de la Sûreté de l'État qu'avec les autorités compétentes en matière d'enseignement.

L'ISLAMISME TURC, UN NOUVEAU DÉPART...

Dans le cadre du suivi de l'extrémisme islamique, la Sûreté de l'État a été particulièrement attentive aux évolutions qui ont marqué les sphères religieuses turques, ainsi que leurs répercussions en Belgique.

Représentant la voix officielle de l'islam turc, la **Direction des Affaires Religieuses (Diyanet Vakfi)** dispose du premier réseau de mosquées en Belgique à destination de cette communauté. Totalement affidée aux autorités turques, le discours de la Diyanet tend à suivre les évolutions politiques et sociales de la Turquie. Ainsi, à l'instar des évolutions de l'AKP au pouvoir depuis 2002, la Diyanet paraît assumer un virage islamiste et un durcissement de ses positions sur certaines thématiques sociétales. Par ailleurs, cette institution s'est dernièrement illustrée par des activités relevant de l'ingérence dans les affaires intérieures de la Belgique.

Autrefois considéré comme la principale organisation adverse de la Diyanet, le **Milli Görüs** s'inscrit aujourd'hui davantage dans la continuité des thèses promues par l'AKP. En effet, le Milli Görüs, à l'origine de l'islamisme politique turc, a vu l'idéologie islamo-conservatrice du parti du président Recep Tayyip Erdogan largement s'imposer en Turquie. Les divergences idéologiques entre le Milli Görüs et la Diyanet tendent dès lors à s'estomper - ce raisonnement est d'ailleurs valable pour divers courants de l'islamisme turc.

Les activités belges de cette mouvance sont chapeautées par la Fédération Islamique de Belgique (BIF), laquelle y représente le second réseau de mosquées turques. Elle est réputée de tendance pro-AKP et pro-Erdogan.

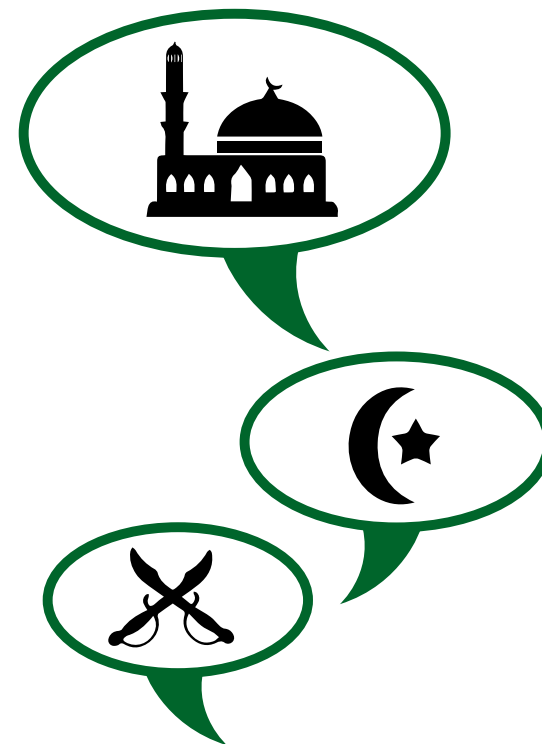
À côté de ces deux réseaux, extrêmement représentatifs de la diversité des affiliations dans le paysage religieux turc, on trouve **les confréries turques**. Ces dernières jouent un rôle important dans la diffusion de thèses extrémistes. Essentiellement de nature soufie, ces confréries constituent des mouvements très dynamiques et respectés en raison de la rigueur et de l'ascétisme de leur pratique religieuse.

Enfin, les groupes extrémistes prônant le renversement de la République laïque turque et la fin du sécularisme d'État, bien que discrets et marginaux, n'en restent pas moins des vecteurs effectifs de diffusion de thèses extrémistes appelant au jihad et/ou à la constitution d'un État islamique. Il apparaît en outre que certaines de ces organisations connaissent un début de réhabilitation en Turquie.

CONCLUSION

Pour conclure, il semble important de souligner que la Sûreté de l'État dispose d'une expertise reconnue, tant au niveau national qu'international, sur le sujet de l'extrémisme religieux. Néanmoins, de nombreux défis sont à venir dans cette matière : les conséquences du virage islamiste en Turquie, le rôle de plus en plus important de l'Iran sur la scène internationale, ou encore l'expansion du salafisme en Afrique et dans les diasporas. Il conviendra donc de considérer ces menaces à leur juste hauteur et d'attribuer les ressources pour lutter contre elles de manière efficace. ■

« Les divergences idéologiques entre le Milli Görüs et la Diyanet semblent s'estomper toujours plus »



POURQUOI BRUXELLES EST INTÉRESSANTE POUR LES RUSSES ?

En mars 2018, l'empoisonnement sur le sol britannique d'un ancien espion russe, Serguey Skripal et de sa fille Yulia, a remis au-devant de l'actualité une pratique et un secteur d'activités qui semblaient avoir disparu avec la guerre froide.

Cette action violente, condamnée internationalement, n'est pas la première du genre ces dernières années, mais il est certain que l'activité d'espionnage, associée à des États, est beaucoup moins visible que l'attentat terroriste par exemple. L'activité d'espionnage et d'interférence étatique est habituellement plus feutrée, plus souvent dissimulée dans les salons diplomatiques, les centres de décisions ou les espaces d'opinion et d'influence sur internet. Ainsi, l'affaire Skripal, dans toute sa dimension violente, ne doit pas faire oublier les récentes détections d'activités d'espionnage dans le monde occidental : les suspicions d'interférence russe dans les processus démocratiques occidentaux, les campagnes de désinformation et de *fake news*, les tentatives d'intimidation d'opposants politiques réfugiés en Europe... État des lieux actuel.

QUI ESPIONNE ?

L'espionnage est traditionnellement associé aux États et à leurs intérêts. La Fédération de Russie, la République populaire de Chine, la République islamique d'Iran, les pays d'Afrique du Nord ou d'Asie mineure sont actifs à Bruxelles dans des activités d'espionnage. Il ne faut cependant pas être dupe. Dans la

mesure où le renseignement est intimement lié aux intérêts nationaux des États, même les pays alliés sont tentés, à Bruxelles, d'acquérir des positions d'informations dominantes ou privilégiées, souvent inaccessibles légalement.

QUI EST ESPIONNÉ ?

Une des particularités de Bruxelles, comme ville-hôte d'institutions internationales, c'est la présence importante de fonctionnaires et diplomates étrangers en poste dans notre capitale. Il est donc fréquent que les cibles du renseignement soient non seulement les intérêts belges mais aussi et surtout les intérêts internationaux (UE et OTAN) ou étrangers présents en Belgique (diplomates, hommes ou femmes d'affaires, fonctionnaires, mandataires politiques...). Mais les États étrangers peuvent aussi s'intéresser à leur communauté nationale expatriée en Belgique et souhaiter garder une forme de contrôle de celle-ci en l'influençant clandestinement sur notre territoire. Dans certains cas, des pays ont même recours à des firmes privées de renseignement pour cibler et garder le contrôle sur l'un ou l'autre opposant spécifique du régime, présent en Belgique. Enfin, le renseignement peut aussi prendre une dimension économique et scientifique lorsqu'il y a tentative d'acquisition frauduleuse de secrets d'affaires, de brevets industriels ou de résultats scientifiques dans les universités. Encore une fois, on touche aux intérêts stratégiques des États et à la volonté de certains d'entre eux d'acquérir sous le manteau une position avantageuse.

QUI SONT LES ESPIONS ?

Les officiers de renseignement avancent masqués. Pour exécuter leur mission à l'étranger, ils font usage de couverture, de légende, de fausse identité. Celles-ci peuvent prendre des formes multiples et variées (journaliste, homme ou femme d'affaires, chercheur scientifique, touriste, famille sans histoire) mais de nombreux officiers de renseignement se dissimulent derrière des fonctions diplomatiques officielles et exercent leurs activités clandestines depuis les ambassades. Cette couverture peut créer une confusion sur la nature même des relations diplomatiques. En effet, comment distinguer un vrai diplomate d'un officier sous couverture diplomatique ? Si le premier a pour mission de maintenir et développer les relations entre les États, le second cherche à apporter un avantage décisif et clandestin à sa mère patrie. En prenant le cadre diplomatique comme instrument, il en utilise et usurpe les codes et principes à des fins de manipulation et d'acquisition d'information.

EST-CE GRAVE ?

Les dégâts provoqués par les activités d'espionnage sont, très souvent, beaucoup moins visibles que ceux d'un attentat terroriste. Ils n'en sont pas moins nocifs. Par exemple, si des espions mettent la main sur les positions de négociation de la Belgique dans le cadre d'un traité international, ils disposeront d'un avantage stratégique considérable. Si d'autres agents, spécialisés dans l'espionnage économique,

s'infiltrer dans une entreprise comme stagiaires ou dans un centre de recherche universitaire comme étudiants, des pans entiers de recherche ou de développement industriel peuvent changer de main et de pays. Avec des impacts importants sur l'économie et la compétitivité de la recherche scientifique. En d'autres termes, l'espionnage fausse les règles. Par analogie, c'est comme jouer au poker ou au Stratego dos à un miroir.

QUE FAIT LA SÛRETÉ DE L'ÉTAT FACE À L'ESPIONNAGE ?

En tant que service civil de contre-espionnage, le rôle de la Sûreté de l'État est de **réduire la menace** que celui-ci fait peser sur nos intérêts nationaux et internationaux. Le défi est de taille au regard de la place occupée par Bruxelles dans les sphères internationales : des milliers de diplomates et fonctionnaires internationaux, deux grands pôles d'institutions internationales et des centaines de structures, publiques ou privées, qui gravitent autour de ces pôles.

Le **premier champ** des missions de la Sûreté de l'État réside dans la **prévention** contre les actions d'espionnage. Le service fournit des briefings de sensibilisation



et des conseils aux diplomates, ministres ou fonctionnaires qui se déplacent ou sont postés dans certains pays à risque. Le Sûreté de l'État met en évidence les précautions à prendre ou les comportements à adopter dans la communication d'informations.

En 2018-2019, un domaine spécifique de prévention contre l'espionnage se concentre sur la bonne tenue des opérations électorales prévues pour le printemps 2019 (élections fédérales, régionales et européennes). Afin de réduire le risque d'interférence de puissances étrangères dans ces rendez-vous démocratiques, la Sûreté de l'État et plusieurs autres partenaires belges ont mis en place une taskforce électorale. Elle a pour but de sensibiliser les responsables politiques et plusieurs autorités publiques, de limiter la propagation d'informations tronquées sur les réseaux sociaux. L'objectif final est de permettre un exercice démocratique dans les règles de l'art, non faussé par des opérations étrangères.

Le **deuxième champ** des missions procède du domaine du **conseil**. La Sûreté de l'État peut intervenir et accompagner des individus ou des entités qui se retrouvent dans une situation suspecte. Par exemple, lorsque des contacts et rendez-vous entre diplomates semblent inhabituels ou rompant avec les pratiques du métier, il s'agit alors de s'assurer que l'agenda de ces rencontres est légitime et qu'il n'y a pas tentative d'extorquer plus de renseignements que nécessaire. Dans ce cadre, vu le statut international de Bruxelles, la bonne coopération avec nos partenaires et les instances de sécurité des institutions est impérative. L'objectif final est de protéger l'individu ou l'entité en évitant de dépasser certaines limites mais aussi de défendre les intérêts belges et internationaux.

Le **troisième champ** des missions relève du démantèlement, de la **perturbation** des activités de renseignement adverses (disruption). Lorsque les faits d'espionnage sont établis, graves et sont suffisamment

« L'affaire Skripal ne doit pas faire oublier les récentes activités d'espionnage dans le monde occidental : les suspicions d'interférence russe dans les processus démocratiques occidentaux, les campagnes de désinformation, les tentatives d'intimidation d'opposants politiques en Europe, etc »

documentés, la Sûreté de l'État intervient auprès des autorités belges pour définir ensemble les mesures à prendre. Dans certains cas, des poursuites judiciaires sont entamées. L'actualité récente donne un exemple des conclusions judiciaires d'un dossier initié par la Sûreté de l'État. Il mettait en cause un consul belge qui a, durant des années, servi les intérêts du SVR russe en fournissant des papiers d'identité belges utiles aux opérations clandestines russes. Ces faits ont été condamnés pénalement en 2018. Enfin, dans le champ diplomatique, en 2018, le plus grand mouvement d'expulsion de diplomates russes s'est déployé en Europe et Amérique du Nord. Dans ce cadre, plus de 150 diplomates russes ont vu leur accréditation retirée en réaction à l'empoisonnement de Serguey Skripal, sa fille Yulia et l'officier de police britannique qui les a secourus. —■

LE RÉSEAU DES ORGANES DE RENSEIGNEMENT CHINOIS

Le maintien d'un État unipartite, dirigé par le parti communiste, est une des missions prioritaires des services de renseignement chinois. Ceux-ci essaient de recueillir un maximum d'informations via leur réseau étendu d'organes de renseignement, y compris dans notre pays.

La Chine recherche des informations très variées. La prospérité économique, la paix nationale et une politique étrangère réfléchie sont des ingrédients essentiels pour conserver un État à parti unique. Les autorités chinoises ont donc besoin d'informations commerciales et économiques pour maintenir la croissance économique du pays, d'informations politiques pour appuyer leur politique étrangère et veulent savoir où séjournent les dissidents et connaître leurs faits et gestes pour limiter leur influence à l'étranger. Elles disposent des moyens suivants à cet effet : réseau d'ambassades, d'étudiants et de chercheurs d'origine chinoise actifs à l'étranger, groupes de réflexion, différents « *liaison departments* » du parti spécialisés dans les contacts avec les étrangers et les services de renseignement.

« Les activités de renseignement chinoises à l'encontre des intérêts belges et européens ne vont certainement pas diminuer »

ACTIVITÉS CONCRÈTES

La VSSE a déjà constaté que les services de renseignement chinois traditionnels MSS (*Ministry of State Security*) et MID (*Military Intelligence Directorate*) se livraient à des activités de renseignement dans notre pays. À cette fin, ils utilisent non seulement comme couverture une série d'organisations telles que des groupes de réflexion, des sociétés de médias et des entreprises publiques, mais parfois aussi des asbl ou d'autres organisations pour les aider dans leurs activités de renseignement. Ces organisations paravents leur permettent d'entrer en contact avec certaines personnes pour légitimer leurs activités ou faciliter l'obtention de visas.

Les organisations publiques chinoises qui, en principe, ne font pas partie du système de renseignement mais collectent des renseignements à l'étranger sont un phénomène plus récent. Une certaine compétition règne au sein du paysage du renseignement chinois, ce qui implique que différents acteurs tentent de se profiler simultanément. À titre d'exemple, le *liaison department* international du Parti Communiste Chinois (IDCCCPC) collecte des renseignements politiques. Il a normalement pour mission de nouer des contacts avec des institutions européennes et des partis politiques. Or, lorsque le transfert d'informations ne s'opère que dans une seule direction - vers la Chine, en l'espèce - la situation devient problématique. De plus, si l'on constate des tentatives clandestines visant à s'emparer d'informations non publiques, il est question d'espionnage.

INTÉRÊT POUR L'EUROPE

Pourquoi la Chine se concentrerait-elle sur la Belgique ? Notre pays est en effet loin de compter parmi les priorités premières des services de renseignement chinois. En revanche, les institutions européennes présentes sur notre territoire en sont une. D'où les nombreuses activités chinoises observées en Belgique : les autorités chinoises veulent obtenir des informations privilégiées sur les décisions, les plans stratégiques et les déclarations politiques susceptibles d'avoir des répercussions en Chine.

Ainsi, étant donné que divisions et désaccords peuvent jouer en faveur de la Chine, les services de renseignement chinois tentent par exemple de s'informer sur les projets de l'Union européenne ou encore sur l'état des relations entre les États membres. L'objectif est également de savoir quels sont les screenings prévus par l'Europe en ce qui concerne les investissements étrangers (chinois).





« Compte tenu du flux de responsables politiques et de fonctionnaires belges vers les institutions internationales, ces derniers sont intéressants pour les services de renseignement chinois »

Les activités d'ingérence chinoises visent non seulement les informations politiques et économiques, mais aussi les institutions européennes proprement dites et leur personnel. Les services de renseignement chinois mettent toutes sortes de moyens en œuvre pour exercer leur influence sur les décideurs politiques européens dans l'espoir que ces derniers adoptent une attitude prochinoise. L'objectif ultime est de parvenir à un paysage international qui accueille favorablement les avancées de la Chine.

En outre, les services de renseignement chinois s'efforcent d'influencer les relations bilatérales avec la Belgique dans une même optique : faire en sorte que les décideurs politiques développent une vision prochinoise et se plient aux ambitions de la Chine. De même, compte tenu du flux de responsables politiques et de fonctionnaires belges vers les institutions internationales, les services de renseignement chinois s'intéressent à ces personnes à titre individuel. En entrant en

contact avec ces dernières à un stade précoce de leur carrière, les services de renseignement chinois peuvent espérer engager une relation durable avec elles.

CONNAISSANCES ET ÉCONOMIE

Même si notre pays ne fait pas partie des principaux destinataires européens des investissements chinois, la Chine s'intéresse à certains secteurs économiques clés en Belgique car la connaissance de ces domaines peut représenter un avantage économique pour le pays. Dans le cadre de l'ambitieux projet « *Made in China 2025* », qui prévoit un développement rapide du savoir-faire en Chine même, tous les moyens disponibles doivent par ailleurs être mis en œuvre pour importer un maximum de connaissances en Chine. Il s'agit notamment de moyens légaux de transfert des connaissances tels que les échanges entre les chercheurs, les joint ventures et les reprises. D'autre part, la Chine utilise aussi des méthodes illégales comme

l'espionnage économique. Les services de renseignement chinois essaient de mettre la main sur la propriété intellectuelle belge. Notre pays doit néanmoins également veiller à conserver son indépendance stratégique vis-à-vis d'acteurs étrangers tels que la Chine.

Qu'advient-il à l'avenir ? Les activités menées par les services de renseignement chinois à l'encontre des intérêts belges et européens ne vont certainement pas diminuer dans le futur. Les institutions européennes représentant la cible première de la Chine sur notre territoire, nous devons coopérer intensément avec nos pays partenaires. Bien que, dans les milieux politiques et économiques, l'on prenne de plus en plus conscience des risques liés à l'espionnage et à l'ingérence chinoise, il importe de renforcer davantage la sensibilisation dans ce domaine. ■

UNE ATTENTION PARTICULIÈRE ACCORDÉE AUX MÉDIAS SOCIAUX

Un service de renseignement moderne effectue des recherches sur l'internet et sur les médias sociaux. L'internet apparaît en effet comme un terrain privilégié pour le radicalisme et l'extrémisme.

L'actualité de ces dernières années a clairement montré que les groupes terroristes se servaient de l'internet pour diffuser leur propagande. Tant la « propagande officielle », d'Al-Qaida ou de l'État islamique (EI) par exemple, que les messages d'individus glorifiant les attentats ou prêchant la haine parviennent en ligne aux personnes qui y sont réceptives. Les attentats de Paris du 13 novembre 2015 et les attentats de Bruxelles du 22 mars 2016 nous ont rappelé que la majorité des auteurs étaient actifs sur les médias sociaux et que ces plateformes facilitaient la diffusion de propagande. Différents médias sociaux se révèlent effectivement bien adaptés pour propager ce genre de messages de propagande. En outre, les terroristes ont recours aux applications de messagerie mobile (*mobile messaging apps*) pour communiquer directement entre eux sans utiliser la téléphonie classique.

Afin de pouvoir suivre rapidement l'évolution de ces plateformes populaires, dont les fonctionnalités changent constamment, la Sûreté de l'État dispose d'une unité spécialisée : la Cellule Socmint (*Social Media Intelligence*), qui effectue des recherches sur les médias sociaux et les applications de messagerie mobile.

ÉVOLUTION DE LA PROPAGANDE

En 2014-2016, lors de la proclamation du Califat par l'EI en Irak et en Syrie, l'organisation a activement diffusé sa « propagande officielle ». Les revues et vidéos, qui dénotaient d'un certain professionnalisme, ont été largement diffusées auprès de nombreux sympathisants. À l'époque, la propagande était facilement accessible. Au fil des ans, les sociétés comme Facebook, Twitter et YouTube ont réagi à ce type de messages et les suppriment rapidement, provoquant un transfert partiel de la propagande vers le circuit plus fermé des applications de messagerie telles que Telegram.

En outre, l'EI a subi de fortes pressions à la suite des interventions militaires de la coalition internationale. La propagande officielle diffusée par l'État islamique a diminué dans une même mesure. La VSSE a néan-

« En supprimant rapidement les messages, les médias sociaux ont poussé la propagande vers le circuit plus fermé des applications de messagerie telles que Telegram »

moins relevé une multiplication des appels à la violence lancés et diffusés par des utilisateurs isolés. Cette fragmentation complexifie et intensifie le suivi en la matière. Toutefois, en raison de l'omniprésence des médias sociaux et des applications de messagerie mobile, la Cellule Socmint travaille sur la quasi-totalité des dossiers de terrorisme. La VSSE a acquis une expérience considérable dans ce domaine au cours de ces dernières années et la Cellule Socmint a pris de l'ampleur. Cette cellule en charge des médias sociaux coopère étroitement avec la Police fédérale, l'OCAM et le SGRS.

ÉLECTIONS

En 2018, la Cellule Socmint participe également au *Joint Intelligence Project « Elections »* du SGRS et de la VSSE. Dans le cadre de ce projet, les services tentent de détecter d'éventuelles tentatives organisées de l'étranger visant à influencer le processus démocratique. Les élections fédérales et européennes de mai 2019 constituent leur priorité.

En ce qui concerne les médias sociaux, citons les campagnes de désinformation. Nous examinons surtout l'origine des messages et les comptes à partir desquels ceux-ci sont diffusés. Au cours de ces dernières années, il est en effet apparu que différents scrutins occidentaux avaient été la cible de tentatives orchestrées pour faire pencher l'opinion publique dans une certaine direction par le biais de récits systématiquement utilisés à cet effet. La VSSE entend mettre à profit son expertise dans le domaine des médias sociaux afin de pouvoir détecter et, dans la mesure du possible, contrer ce phénomène. —■

LE NOUVEAU VISAGE DE L'EXTRÊME DROITE EN BELGIQUE

Comme ailleurs en Europe occidentale, l'idéologie d'extrême droite est également bien présente en Belgique. La VSSE a toutefois constaté une mutation profonde du milieu.

Le suivi de l'extrémisme idéologique par la VSSE englobe aussi le suivi des individus, des groupements et des idéologies liés à l'extrême droite. L'extrémisme de droite se définit comme un ensemble d'idées contraires à la législation en matière de lutte contre le racisme, la discrimination et le négationnisme, qui violent les principes de la démocratie et des droits de l'homme et dont les partisans approuvent ou promeuvent le recours éventuel à la violence.

La VSSE a observé que, comme dans d'autres pays d'Europe de l'Ouest précisément, l'idéologie d'extrême droite était pleinement active en Belgique. Le milieu a néanmoins sensiblement évolué. D'anciennes formes d'extrémisme de droite, telles que le nazisme radical ou la culture skinhead, font en effet leur réapparition. S'il y a dix ans, des groupes de skinheads d'extrême droite comptant parfois jusqu'à plusieurs centaines de personnes se réunissaient dans des salles paroissiales de campagne pour assister à des concerts de groupes glorifiant le nazisme et ses dérivés, les reliquats de cette sous-culture subsistent désormais en coulisse. Concerts et autres évènements font l'objet d'une discrétion particulière et sont organisés à petite échelle. La

« Il y a dix ans, les groupements d'extrême droite jouaient davantage sur les sentiments nationalistes que sur les sentiments xénophobes de leur base »

Sûreté de l'État surveille néanmoins les activités et les membres des différents mouvements néonazis potentiellement violents. Ces mouvements ne cachent pas leur admiration pour le nazisme, font l'apologie d'une culture de la violence et appellent occasionnellement à la haine et à la violence.

Depuis la crise de l'asile de 2015-2016, l'**activisme anti-islam et l'activisme anti-asile** sont devenus des sujets clés dans les milieux d'extrême droite. Or la distinction entre ces deux formes d'activisme s'est fortement estompée depuis que le flux de réfugiés a atteint son plus haut niveau. Il n'en a pourtant pas toujours été ainsi par le passé : il y a dix ans, les groupements d'extrême droite jouaient davantage sur les sentiments nationalistes que sur les sentiments xénophobes de leur base. Dans le cadre de l'activisme anti-islam et anti-asile, la VSSE a constaté non seulement que de nouveaux mouvements émergeaient d'un peu partout, mais aussi

que des mouvements d'extrême droite plus anciens mettaient désormais l'accent sur ces thèmes. Les patrouilles civiles telles que les *Soldiers of Odin*, dont l'existence n'est généralement que de courte durée et qui disparaissent aussi rapidement qu'elles apparaissent, sont un exemple typique de ces nouveaux mouvements.

Depuis la crise de l'asile, et à l'instar de l'*alt-right* aux États-Unis, **les mouvements dits « identitaires »** ont le vent en poupe dans toute l'Europe occidentale. Il s'agit d'une nouvelle forme de radicalisme de droite, que l'on peut qualifier d'« extrême droite en col blanc ». Ce sont a priori des groupements de droite corrects, qui attirent davantage des étudiants aisés que des skinheads aux bras tatoués. Au travers d'actions médiatiques retentissantes, ces groupements, tels que Génération Identitaire en France ou *Identitäre Bewegung Deutschland* en Allemagne, savent comment attirer l'attention de la presse et du

« Recueillir un grand nombre de likes pour un message sur Facebook est une chose, mobiliser concrètement un même nombre de personnes pour une manifestation sur le terrain est une toute autre chose »

public sur leurs thèmes qui s'apparentent à de l'activisme anti-islam. Mais ils vont encore plus loin et défendent une vision du monde conservatrice et le caractère chrétien de l'Europe. En Belgique, Schild en Vrienden est sans conteste l'expression la plus réussie du mouvement identitaire et ce phénomène mérite notre attention. La question se révèle toutefois délicate. En effet, le mouvement attire des individus aux profils et convictions très variés : du conservatisme de droite à l'idéologie démocratique non violente, en passant par un éventail de vues d'extrême droite, racistes et négationnistes, y compris le culte de l'idéologie nazie et de la violence.

En outre, une tendance à l'armement semble se dessiner au sein de l'extrême droite. Les responsables des groupements d'extrême droite incitent leurs militants à suivre des leçons de tir et à se procurer des armes, de manière légale ou non. L'objectif recherché : une confrontation sociétale jugée inévitable entre l'islam et le reste de l'Europe chrétienne à laquelle il faut « se préparer », selon eux.

Enfin, l'internet et les médias sociaux ont contribué à une accélération de la diffusion des informations et sont devenus de précieux outils de propagande et de recrutement dans le milieu, dont l'on ne peut sous-estimer l'impact réel. Un message de l'extrême droite sur Facebook qui recueille un grand nombre de likes est une chose ; mobiliser un même nombre de personnes, pour une manifestation par exemple, en est une autre.



L'EXTRÊME GAUCHE VIOLENTE EN BELGIQUE RESTE LIMITÉE

L'extrême gauche violente à laquelle s'intéresse la Sûreté de l'État comprend les associations, groupes et groupuscules qui sont hostiles à l'ordre démocratique et constitutionnel. Ils ne regroupent guère plus d'une centaine de militants et sympathisants qui sont surtout localisés à Bruxelles.

Ces groupes recourent à la violence ou en justifient l'usage à des fins révolutionnaires. Ils représentent trois tendances, notamment :

- l'anarchisme insurrectionnel ;
- l'activisme libertaire ;
- le communisme révolutionnaire.

Les anarchistes insurrectionnels promeuvent l'usage de la violence contre des objectifs comme par exemple :

- les appareils sécuritaires d'État (armée, police, prisons) ;
- l'industrie de l'armement ;
- les infrastructures de télécommunication et de transport d'énergie ;
- les bio- et les nanotechnologies, la surveillance électronique, la mise en réseau des objets et les 'villes intelligentes' (*Smart Cities*) ;
- et « l'embourgeoisement urbain » (ou « *gentrification* »), soit certains projets immobiliers de grande ampleur en région bruxelloise.

Des attentats, que ne revendiquent pas les anarchistes insurrectionnels, mais auxquels ils incitent et dont ils se réjouissent dans leurs publications, visent des institutions publiques et des sociétés privées (incendie de

mâts de télécommunication, d'immeubles et de véhicules de la Police fédérale et d'entreprises impliquées dans la production d'armes ou la construction de prisons, destruction de caméras de surveillance...). Le 1^{er} août 2017, la chambre du conseil de Bruxelles a renvoyé douze membres ou sympathisants de la bibliothèque anarchiste bruxelloise « Acrata » devant le tribunal correctionnel, du chef de participation à une association formée afin d'attenter aux personnes ou aux propriétés. Les faits poursuivis s'étendent de 2009 à 2014.

Hostiles au capitalisme et au fascisme, qu'ils amalgament à l'ordre démocratique et constitutionnel, **les activistes libertaires** pratiquent l'action directe violente, notamment en tant que « *Black Block* » (dégradation de biens publics ou privés lors de rassemblements de rue, échauffourées avec les forces de l'ordre ou avec des (contre-)manifestants d'extrême droite ou jugés tels). En 2017, un activiste libertaire bruxellois, depuis lors de retour en Belgique, a rejoint les rangs du Bataillon International de Libération du Rojava (*International Freedom Battalion, IFB*), dans

le nord-est de la Syrie, afin d'y défendre la « révolution confédéraliste démocratique » contre l'auto-proclamé « État islamique » et l'armée turque. Des activistes libertaires bruxellois, louvanistes, anversois et liégeois ont formé la plate-forme anticapitaliste « *No G20 Belgium* », afin de participer aux actions de protestation contre le sommet de l'OTAN du 25 mai 2017 à Bruxelles, puis contre le sommet du G20 à Hambourg, les 7 et 8 juillet 2017.

Les communistes révolutionnaires entendent œuvrer au renversement du « système d'exploitation et d'oppression capitaliste et impérialiste ». Ils approuvent l'usage de la violence à cette fin, mais ne s'y adonnent plus depuis l'arrestation, en décembre 1985, des terroristes membres des Cellules Communistes Combattantes (CCC). Les activités officielles des communistes révolutionnaires belges, qui entretiennent des relations suivies avec leurs homologues à l'étranger, consistent dans la dénonciation du sort réservé à de prétendus « prisonniers politiques » et dans le soutien humanitaire à l'IFB.

« En 2017, un activiste libertaire bruxellois a rejoint les rangs du Bataillon International de Libération du Rojava en Syrie, afin d'y défendre la 'révolution confédéraliste démocratique' »

COOPERATION AVEC LES PARTENAIRES DU SECTEUR DE LA SECURITE EN BELGIQUE

Comment se déroule le flux d'informations, si souvent critiqué, entre les services de sécurité belges ? La Sûreté de l'État dispose d'une tradition importante de coopération avec ses partenaires nationaux qu'elle n'a eu de cesse de développer en 2018. Elle entend continuer sur cette lancée en 2019.

La Sûreté de l'État coopère étroitement avec ses partenaires du secteur de la sécurité et de plus en plus souvent dans le cadre de relations multilatérales. À titre d'exemple, citons les Task Forces Locales (TFL), qui ont sensiblement évolué depuis leur création. Outre la Sûreté de l'État, s'y réunissent les polices locales et fédérale, les parquets, le service de renseignement militaire et l'OCAM. D'autres services, comme l'Office des Etrangers (OE), peuvent également y participer à titre occasionnel.

Le fonctionnement des TFL en ce qui concerne la problématique des *Foreign Terrorist Fighters* (FTF) est régi par une circulaire de 2015. Depuis lors, ces plateformes de concertation locales jouent un rôle central dans l'approche du terrorisme et de l'extrémisme. On y enregistre ainsi une nette intensification de la coopération et la concertation s'y déroule à une fréquence accrue. Début 2018, la circulaire a été modifiée en profondeur et la catégorie des *Foreign Terrorist Fighters* englobe désormais également les *Homegrown Terrorist Fighters* (HTF) et les prédicateurs de haine. À l'instar des FTF, ces deux derniers groupes font désormais l'objet d'un suivi structurel au sein des Task Forces Locales. Pour être complets, mentionnons que tant les dossiers djihadistes que ceux d'extrême gauche et d'extrême droite y sont examinés.

L'AVENIR DES TFL

La direction de la VSSE considère que les Task Forces Locales constituent une des pierres angulaires de la politique sécuritaire belge et le resteront à l'avenir. Afin d'être en mesure d'effectuer leur mission au mieux, les collaborateurs qui représentent le service disposent dès lors d'un mandat qui leur permet de participer activement aux réunions et d'échanger des informations de manière efficace. En 2019, ils pourront en outre bénéficier d'un encadrement par le biais d'une formation et d'un appui adéquats. Outre la formation de son propre personnel, la direction de la VSSE souhaite aussi jouer un rôle dans celle des *information officers* au sein des 147 zones de police en Belgique. Pour rappel, les *information officers* sont des membres de la police locale et font office de lien entre les TFL et les Cellules de Sécurité Intégrales Locales (CSIL). Ces dernières sont des organes locaux gérés par les bourgmestres et leur objectif est de favoriser l'intégration sociale. Leur travail est principalement axé sur la prévention, alors que les TFL se focalisent plutôt sur la mise en œuvre d'une politique de sécurité.

La base de données commune (BDC), opérationnelle depuis le 1^{er} janvier 2016, fournit un appui concret à la coopération mutuelle au sein des TFL et à l'échange

d'informations. L'ensemble des partenaires du secteur de la sécurité et des services de police ont accès à cette base de données. Ils peuvent y introduire directement des informations concernant des FTF, des HTF et des prédicateurs de haine. La BDC est un instrument destiné à l'échange d'informations au sein des TFL, entre les différentes TFL et entre les TFL et les CSIL.

JOINT INFORMATION CENTERS ET JOINT DECISION CENTERS (JIC ET JDC)

Pour compléter l'approche locale constituée par le réseau des TFL, des plateformes d'échange continu de l'information concernant des menaces terroristes à l'encontre de la Belgique seront mises en place en 2019. Celles-ci seront le prolongement de l'initiative développée sur le territoire du ressort de la cour d'appel de Bruxelles depuis mai 2016, connue sous le nom de MoU Bruxelles (*Memorandum of understanding - Intel Fusion Cel - Bruxelles*).

Dans le cadre du suivi des attentats de Paris et de Bruxelles, le besoin de pouvoir échanger structurellement, efficacement et rapidement des informations en matière de terrorisme avait nécessité la mise en place d'une telle structure rassemblant la Police Judiciaire Fédérale de Bruxelles (PJF Bxl), le SGRS, l'OCAM et la VSSE. L'efficacité et la plus-value de cette plateforme ont été démontrées depuis sa constitution permettant d'atteindre des niveaux d'échange et de collaboration

jusqu'alors inédits, tout en tenant compte de leurs finalités différentes, entre les services partenaires.

Cette expérience bruxelloise va subir deux modifications de taille à l'orée de l'année 2019. D'une part, il a été décidé d'étendre cette expérience à l'ensemble du territoire belge en constituant quatre nouveaux MoU's qui seront compétents pour les ressorts des cours d'appel de Gand, Anvers, Liège et Charleroi. D'autre part, le MoU Bruxelles, dorénavant baptisé *Joint Intelligence Center* (JIC Bruxelles), sera renforcé dans ses missions. En effet, outre l'échange d'informations dans le domaine du terrorisme, il recevra la tâche de dresser une évaluation commune de toutes les nouvelles informations liées à la menace terroriste qui seront collectées par les services partenaires. À la suite des réunions du JIC Bruxelles se tiendra une session du nouvellement créé *Joint Decision Center* Bruxelles (JDC Bruxelles) pendant laquelle les représentants des services partenaires rejoints par le Ministère Public décideront collégalement du suivi à donner à ces nouvelles informations ayant fait l'objet d'une évaluation commune.

Ce concept JIC-JDC va considérablement modifier la manière de lutter contre la menace terroriste en Belgique même s'il a été décidé, dans un premier temps, de concrétiser ce projet pilote uniquement sur le territoire bruxellois. Une fois l'évaluation de celui-ci, l'ensemble des partenaires pourront choisir collégalement de la meilleure approche possible pour sa mise en place sur l'ensemble du territoire national.

COOPÉRATION AVEC LE SERVICE DE RENSEIGNEMENT MILITAIRE

Aux deux formes de coopération multilatérales précitées est venu s'ajouter un nouveau partenariat bilatéral avec le service de renseignement militaire (SGRS, Service Général du Renseignement et de la Sécurité). Bien que le fonctionnement des deux services de rensei-

gnement civil et militaire soit régi par un seul et même cadre légal, chacun d'entre eux a ses particularités. Ainsi, le SGRS collecte principalement des informations à l'appui d'opérations militaires à l'étranger et dans un souci de protection des intérêts militaires belges. De son côté, la VSSE s'attache notamment à identifier des terroristes potentiels sur le territoire belge.

Nonobstant ces différences, les deux services ont des missions en commun. À titre d'exemple, mentionnons l'espionnage, la protection du potentiel économique et scientifique, le domaine cybernétique. Il était de tradition, par le passé, que chaque service cloisonne ses propres activités afin de protéger ses collaborateurs et ses sources. Aussi les directions des deux services ont-elles décidé, au début de la législature, d'œuvrer à un Plan stratégique national du renseignement (PSNR) visant à définir et à rationaliser leur coopération mutuelle.

Les attentats de novembre 2015 à Paris et de mars 2016 à Bruxelles ont quelque peu contrecarré ce projet et obligé les deux services à concentrer leurs moyens sur d'autres priorités. Ces attentats ont toutefois offert aux deux services une certaine expérience qu'ils ont pu mettre à profit lors de la reprise des travaux concernant leur plan commun. Par ailleurs, le PSNR reprend les recommandations formulées par la commission

« La VSSE souhaite jouer un rôle dans la formation des information officers des 147 zones de police belge. Ils assurent le lien entre les Task Forces Locales et les Cellules de Sécurité Intégrales Locales »

d'enquête parlementaire fédérale sur les attentats. Ces recommandations encourageaient l'adoption de modalités de coopération concrètes.

Le PSNR a été validé par le Conseil national de sécurité. Depuis septembre 2018, chaque service a désigné des officiers de liaison afin de concrétiser la coopération dans le cadre de 13 projets prédéterminés et ce sans écartier aucun tabou. Par exemple, les services coopéreront sur le plan concret et échangeront des informations en ce qui concerne la question sensible du fonctionnement des sources. Le Plan stratégique national du renseignement veille également à une répartition plus claire des tâches entre les deux services. Dans certains cas, des missions spécifiques sont attribuées à un seul service, à charge de ce dernier de faire rapport sur l'état d'avancement des activités aux deux directions.

Loin de signifier un aboutissement, l'établissement d'un Plan stratégique national du renseignement en 2018 représente un début. L'objectif est d'arriver à des synergies entre les deux services. Dès 2019, il sera œuvré à une nouvelle version du Plan de renseignement. D'autres partenaires pertinents, tels que les polices locale et fédérale et l'OCAM, seront invités à s'impliquer de manière soutenue dans cet exercice. ■

RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE PARLEMENTAIRE : EFFORTS CONSENTIS PAR LA VSSE

Au lendemain des attentats du 22 mars 2016 à Zaventem et à Bruxelles, une commission d'enquête parlementaire a été mise en place afin de déterminer les raisons pour lesquelles ces attentats ont pu se produire et d'en tirer des enseignements pour l'avenir.

Le fonctionnement des services de renseignement en Belgique a ainsi été analysé dans un document intitulé « Architecture de la sécurité belge ». Dans son volumineux rapport final, présenté à l'automne 2017, la commission d'enquête a formulé une série de recommandations visant, d'une part, à améliorer le fonctionnement de la Sûreté de l'État (VSSE) et du Service Général du Renseignement et de la Sécurité (SGRS) et, d'autre part, à renforcer la coopération entre ces services. La VSSE s'attelle à la mise en œuvre de ces recommandations depuis un certain temps déjà.

SYSTÈME D'INFORMATION SCHENGEN (SCHENGEN INFORMATION SYSTEM)

Lors de la présentation des recommandations, la Sûreté de l'État avait déjà activement recours au Système d'information Schengen depuis 2016. Ce système a pour objet le signalement, dans certaines circonstances, de cibles au sein de l'espace Schengen. En combinaison avec les possibilités offertes par certains outils tels que le *Passenger Name Record (PNR)* et l'*Automated Numberplate Recognition (ANPR)*, la VSSE pourra collecter et exploiter des données de voyage (travel intelligence) dans le futur. Il est également prévu d'intensifier l'échange d'informations dans ce domaine avec d'autres partenaires de la sécurité.

OPTIMISATION DE LA GESTION DES INFORMATIONS

La VSSE a par ailleurs inscrit à son ordre du jour la recommandation de la commission relative au renfor-

cement de la position d'information du service, et plus particulièrement à l'optimisation de la gestion des informations. Un important travail est actuellement entrepris pour développer et mettre en place un tout nouveau système informatique performant, qui modifiera sensiblement et simplifiera le travail quotidien des collaborateurs de la VSSE.

SURJUDICARISATION DES DOSSIERS DE TERRORISME

La mise en œuvre d'un certain nombre de recommandations de la commission requiert l'assistance de partenaires externes. Il s'agit, par exemple, du risque de surjudiciarisation des dossiers de terrorisme. En raison de l'extension de la législation sur le terrorisme au cours de ces dernières années, les dossiers arrivent très rapidement entre les mains de la justice. À juste titre parfois, mais la commission a également constaté que la judiciarisation trop rapide d'un dossier pouvait limiter une enquête de renseignement. C'est notamment le cas lorsque la VSSE veut suivre des dossiers spécifiques ou garder une menace sous contrôle. La question sera abordée lors de la mise en place des *Joint Information Center (JIC)* et *Joint Decision Center (JDC)*, de nouvelles plateformes où la VSSE et la justice coopéreront étroitement dans le cadre d'importants dossiers de sécurité belges. Au sein de ces plateformes, des accords clairs devront être conclus en ce qui concerne la ligne de démarcation entre

enquête de renseignement et enquête judiciaire et le moment auquel tel ou tel type d'enquête pourra être effectué.

BUDGET ET PERSONNEL

La commission a également formulé des recommandations relatives au renforcement du budget et du personnel de la VSSE. Depuis un certain nombre d'années, la VSSE ambitionne de doubler ses effectifs et de tripler son budget. Le service se réjouit de l'appui de la commission d'enquête parlementaire à cet effet. Toutefois, la balle se trouve dans le camp des responsables politiques pour pouvoir concrétiser cette ambition.

COOPÉRATION VSSE ET SGRS

La recommandation de la commission d'enquête visant au renforcement de la coopération entre la VSSE et le SGRS par le biais d'une plate-forme commune mérite une attention particulière. Dans ce contexte également, la VSSE et le SGRS avaient déjà pris l'initiative d'élaborer un Plan stratégique national du renseignement (PSNR) dès le début des travaux de la commission d'enquête parlementaire. Ce plan définit la répartition des tâches entre les services, les menaces à suivre et les objectifs à atteindre à terme. La recommandation a été l'occasion pour les deux services d'intensifier la coopération planifiée. Dans l'intervalle, une plate-forme commune a été mise en place. —■

